# Le premier Sommet de la Communauté francophone

JACQUES-YVAN MORIN *

Vingt ans après que L.S. Senghor, alors Président du Sénégal, eût obtenu l'appui de l'Organisation commune africaine et malgache pour son projet de Communauté francophone et l'eût proposé au Gouvernement français, puis exposé au Québec, quelques semaines plus tard, à l'occasion d'un discours prononcé devant le premier ministre D. Johnson, la première Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, communément appelée « Sommet de la Francophonie », s'est tenue à Paris et à Versailles du 17 au 19 février 1986, à l'invitation du président F. Mitterrand.

Pour l'ensemble des États qui font usage, à divers titres, de la langue française, dont la majorité sont africains et dont plusieurs se classent parmi les pays en développement, l'ordre du jour et les enjeux de cette réunion de chefs d'État et de Gouvernement ont paru suffisamment importants pour qu'ils vinssent nombreux au rendez-vous. Quarante et un pays se firent représenter, dont quinze par leur chef d'État et douze par leur chef de Gouvernement [1].

* Professeur titulaire de droit public à l'Université de Montréal, membre du Haut Conseil de la Francophonie et membre correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

1. *Rapport général*, p. 1, reproduit à l'annexe I ci-dessous.

Pour le Québec, dont la présence à ce Sommet avait soulevé tant de difficultés entre le Gouvernement français et le Gouvernement canadien depuis une dizaine d'années, si ce n'est davantage, au point d'être devenue en 1980 la pierre d'achoppement du projet, l'événement constitue en soi un dénouement important, propre non seulement à reconnaître sa présence et à étendre son rôle dans la coopération internationale, mais également à renforcer la jeune personnalité internationale de son vieil État autonome. Le Gouvernement québécois se vit en effet confier d'importantes responsabilités dans l'organisation de la Conférence et il revint au Premier ministre du Québec, R. Bourassa, entré en fonctions à la fin de 1985, de présenter le rapport général de la Conférence à la séance de clôture [2].

La Communauté francophone avait pris corps plusieurs années avant que le Sommet n'eût lieu. Dès le début des années soixante étaient apparus des organismes intergouvernementaux de coopération, comme la Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française (CONFEMEN), dotée en 1968 d'un Secrétariat technique permanent à Dakar, et des organisations non gouvernementales, comme l'Association internationale des parlementaires de langue française (A.I.P.L.F.) et l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (A.U.P.E.L.F.), dont le siège est à Montréal; en 1970, à la suite des deux conférences de Niamey, fut établie l'Agence de Coopération culturelle et technique (A.C.C.T.), organisation internationale née d'une convention entre ses membres, dans laquelle ses objectifs et fonctions étaient définis de la manière suivante : les États faisant usage du français, que ce soit à titre de langue officielle ou de langue d'usage, se fondant sur la solidarité née de cette langue commune, s'engagent à coopérer en vue de favoriser la diffusion de leurs cultures respectives et à mettre en commun des moyens financiers pour la réalisation de programmes de développement culturels et techniques répondant à leurs besoins [3].

De nombreux débats ont depuis lors marqué la vie de l'A.C.C.T., particulièrement au sujet des moyens à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs ambitieux, et les discussions n'ont pas manqué autour du financement de ses programmes et de l'efficacité avec laquelle elle s'est

2. *Ibid.* et l'annexe IX ci-dessous.
3. *Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique*, art. 1er, 2 et 5, reproduits dans J.-Y. MORIN, F. RIGALDIES et D. TURP, *Droit international public : notes et documents* (1987), tome 1, p. 475 [ci-après dénommée la Convention].

acquittée de ses tâches, d'aucuns estimant qu'elle n'a pas rempli les espoirs suscités par le grand dessein qui lui avait donné naissance [4]. Aussi le besoin se faisait-il de plus en plus vivement sentir d'une plus grande cohésion dans les efforts déployés par les organismes épars et divers qui forment la Francophonie institutionnelle, certains allant jusqu'à proposer l'instauration d'une « communauté organique » [5] au sein de laquelle chaque institution occuperait une place et des responsabilités mieux définies, lui permettant d'agir de concert avec les autres en vue d'objectifs mieux « ciblés ».

C'est ainsi que le projet de Sommet francophone s'est imposé depuis quelques années comme une étape nécessaire en vue de la coordination des objectifs, des programmes et des moyens financiers ainsi que de l'institutionnalisation de la Communauté. En réunissant les représentants d'un grand nombre d'États et au plus haut niveau, on espérait également relancer le vaste projet de coopération qui avait vu le jour vingt ans auparavant, sensibiliser davantage l'opinion publique, tant dans les pays développés du Nord que dans ceux, moins favorisés, du Sud, et obtenir l'appui des mieux nantis au moment où la condition économique et sociale de plusieurs pays du Sud ne cessait de se dégrader, en dépit des appels répétés de l'ONU et notamment de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D.) en leur faveur [6].

Le premier Sommet a-t-il répondu à ces attentes? A-t-il permis de voir plus clair dans les priorités d'action et de mieux définir les rôles respectifs des organismes multiformes qui composent la Communauté francophone? Se dégage-t-il des conclusions de cette Conférence une « vision » plus nette du rôle spécifique de la Francophonie dans la solution de problèmes dont s'occupent déjà, avec un bonheur inégal, il est vrai, de nombreuses organisations et conférences internationales?

Nous tenterons de répondre à ces questions en nous penchant, dans un premier temps, sur les conclusions ou recommandations du Sommet

4. Voir J. TARDIF, « La Francophonie institutionnelle et le Québec » (1984) 1 *R.Q.D.I.* 11, aux pp. 18-19.
5. Voir C. PHILIP, « L'institutionnalisation de la Francophonie », (1984) 100 *R.D.P.* 47, à la p. 71.
6. *V.g., Actes de la C.N.U.C.E.D.*, 6e session (Belgrade, 1983), vol. I, résolutions 161 (VI) sur la dette extérieure, 162 (VI) sur les problèmes monétaires internationaux et 164 (VI) sur l'aide publique au développement, aux pp. 20, 21, et 23, Doc. N.U. TD/326 (1984).

au sujet des institutions, notamment en ce qui concerne la cohésion et la nature juridique de la Communauté francophone. En second lieu, nous examinerons le contenu des décisions et recommandations adoptées par le Sommet et leur pertinence par rapport aux objectifs majeurs de la solidarité francophone. Les résultats atteints justifient-ils, *a posteriori*, la convocation de cette rencontre au plus haut niveau des États et Gouvernements francophones ?

## I. — LES ASPECTS INSTITUTIONNELS DU SOMMET

La question des structures de la Communauté francophone et celle, connexe, de savoir s'il est opportun de la voir s'intéresser aux problèmes internationaux de nature politique hantent les chancelleries française et africaines depuis plusieurs années ; plus récemment, Ottawa et Québec ont exprimé là-dessus des points de vue opposés, le Gouvernement fédéral se faisant le défenseur, pour des raisons qui seront examinées, d'un Sommet qui n'hésiterait pas à se prononcer sur les grandes questions de la politique mondiale tandis que le Québec aurait souhaité que la Conférence s'en tînt à une conception moins politique, axée davantage sur la coopération concrète et le développement.

La Conférence de Paris a-t-elle permis de clarifier les choix de vocation et de structures et d'orienter l'évolution de la Communauté francophone ? On examinera cette question tout d'abord (A), avant de se pencher sur celle de la place très particulière qu'ont pris au sein des structures de la Communauté quelques États autonomes, notamment le Québec (B).

### A. — Nature et structure de la Communauté francophone

Le Sommet de Paris a-t-il eu pour effet de modifier le cadre juridique et les structures existantes de la Communauté francophone ? Les objectifs poursuivis par les premiers coryphées de la Francophonie, avant comme après la création de l'A.C.C.T., n'étaient pas toujours clairs, ni parfaitement compatibles les uns avec les autres, comme s'ils eussent cherché à tâtons la forme qu'il convenait de donner aux institutions. Si le président Senghor parle volontiers de « communauté organique » dans son projet

de 1980[7], le président Bourguiba appuie le projet à condition qu'il « respecte la souveraineté de chacun »[8]. Et le premier d'appeler de ses vœux « un *Commonwealth* à la française » tandis que le second voyait volontiers naître « une sorte de *Commonwealth* »[9].

Cette référence au *Commonwealth* doit être examinée car elle ne correspond guère, dans les faits, aux réalités de la Francophonie, bien que le Sommet rappelle, à certains égards, les Conférences des chefs de Gouvernement des pays de l'ancien Empire britannique. Il faut rappeler, en premier lieu, que le *British Commonwealth* a été formé de colonies à l'origine[10] et s'est transformé peu à peu en une libre association de « Nations souveraines »[11], tandis que la Communauté francophone a pris forme sous l'impulsion d'États africains déjà souverains, non sans que la France eût manifesté maintes réserves devant le projet, du moins jusqu'à la naissance de l'A.C.C.T.[12]. De surcroît, l'unique chef d'État de plus du tiers des 49 membres du *Commonwealth* demeure officiellement le Souverain du Royaume-Uni[13], qui est également, à l'égard des autres, « *Head of the Commonwealth* » ; on ne trouve rien de semblable dans la Communauté francophone, hormis la présence d'anciennes colonies britanniques qui, justement, reconnaissent encore le monarque britannique comme leur chef d'État, notamment le Canada. La Francophonie comprend en outre la Belgique, la Communauté française de Belgique et le Luxembourg et l'on y trouve trois anciennes colonies belges : le Zaïre, le Rwanda et le Burundi[14], tous présents au Sommet.

Paradoxalement, si la Communauté francophone et le *Commonwealth* peuvent tous deux, de façon générale, être qualifiés de « libres associations d'États », la première, née après la décolonisation, paraît juridiquement

7. Voir PHILIP, *loc. cit. supra*, note 5, p. 71.
8. *Id.*, pp. 51, 61 et 63.
9. *Id.*, p. 52.
10. C'est le *Statut de Westminster*, 1931 S.R.C. 1970, Appendice II, n° 26, qui, à la suite des Conférences impériales de 1926 et 1930, a mis fin au statut colonial des *dominions* britanniques.
11. Communiqué de la Conférence des premiers ministres et représentants du Commonwealth, 23-30 oct. 1948, dans *Keesing's Contemporary Archives*, (1948-1950), vol. VIII, p. 9578. Voir C.A. COLLIARD, *Institutions internationales* (8e éd., 1985), p. 211, par. 194.
12. Voir PHILIP, *loc. cit. supra*, note 5, p. 63.
13. Ces États se trouvent juridiquement dans une sorte d'union personnelle les uns par rapport aux autres. Voir COLLIARD, *op. cit. supra*, note 11, p. 211, par. 194.
14. Convention et Charte de l'A.C.C.T. et textes réglementaires (s.d.), p. 2.

plus structurée que la seconde, dont on a pu dire avec raison qu'elle « doit beaucoup plus au pragmatisme britannique qu'à la force juridique d'un quelconque lien conventionnel »[15]. L'A.C.C.T. constitue en effet une véritable organisation internationale, créée en bonne et due forme par la Convention signée à Niamey en 1970. Par comparaison, le Secrétariat général du *Commonwealth*, établi à Londres depuis 1965, ne repose que sur une sorte d'entente non formelle, de *gentlemen's agreement* entre Premiers ministres, tout comme le *Commonwealth Fund for Technical Cooperation* qui y fut rattaché en 1971[16]; de même, la *Commonwealth Foundation*, d'abord établie en 1966 en tant qu'institution charitable en vertu des lois britanniques, en vue de favoriser la coopération professionnelle entre les États membres, se vit octroyer par la Grande-Bretagne le statut d'organisation internationale en 1983, sans qu'aucun accord formel n'intervînt au plan multilatéral[17].

On ne saurait donc établir de parallèle trop poussé entre Francophonie et *Commonwealth*. Au-delà des vagues classifications auxquelles peuvent être rattachées ces deux réalités, comme les « simples associations de nations » ou les « groupements d'États », de nombreuses différences les caractérisent sur les plans historique et juridique. En ce qui concerne

15. PHILIP, *loc. cit. supra*, note 5, p. 63, n. 6.

16. On trouve le document constitutif, intitulé *Agreed Memorandum on the Commonwealth Secretariat* dans *The Commonwealth Secretariat* (s.d.). Publié à la fin de la Conférence des chefs de Gouvernement du *Commonwealth* à Londres, en 1965, cet accord non formel a été mis en œuvre par le Parlement britannique dans le *Commonwealth Secretariat Act 1966*, 14 & 15 Eliz, II, c. 10, par lequel le Secrétariat se voit conférer la personnalité juridique ainsi que certains privilèges et immunités définis à l'annexe A de l'*Agreed Memorandum*. Quant au *Commonwealth Fund* (C.F.T.C.), il a été rattaché au Secrétariat par une entente non formelle intervenue en 1971 ; il a pour but, grâce aux contributions volontaires des gouvernements, de fournir et de former des experts en vue de la coopération technique et du développement économique. Voir *Commonwealth Organisations* (*Commonwealth Secretariat*, 3e éd., 1985), p. 7. Sur le rôle du Secrétariat, voir N. MANSERGH, *The Commonwealth Experience* (éd. rév., 1982), t. II, p. 247, et C. COOK et J. PAXTON, *Commonwealth Political Facts* (1979), p. 10.

17. L'établissement de la Fondation avait été annoncée dans le communiqué de la Conférence des Premiers ministres du *Commonwealth*, en juin 1965, et les « arrangements » consentis par le Royaume-Uni, approuvés par les Hauts commissaires des pays du *Commonwealth*. Voir *Keesing's Contemporary Archives* (1965-1966), vol. XV, pp. 20841 et 21126; *Id.* (1983), vol. XXIX, p. 32174. Sur les modifications intervenues en 1983, voir *The Commonwealth Foundation (Immunities and Privileges) Order 1983*, approuvé par le Parlement, S.I. 1983/143, p. 482. Voir également *Commonwealth Organisations, supra*, note 16, p. 6.

l'ensemble dérivé de l'ancien Empire britannique, Mme P. Bastid faisait observer en 1957 qu'il s'agissait d'une « réalité plus politique que juridique » [18] ; cette observation paraît toujours pertinente aujourd'hui, même si les rapports entre les membres sont mieux structurés depuis une vingtaine d'années.

Si la Communauté francophone, grâce à l'existence de l'A.C.C.T., paraît plus « institutionnalisée », forme-t-elle pour autant, avant ou après le Sommet de Paris, une « communauté organique » ? La réponse dépend du sens donné à cette expression : le caractère organique d'un groupe quelconque est une question de degré. Il n'existe pas de typologie officielle des institutions internationales et les classifications les plus diverses ont été proposées [19]. Si l'expression « communauté organique » est entendue au sens large, on peut y inclure tous les groupements d'États dotés d'organes communs, par exemple une conférence générale et un secrétariat ; beaucoup d'organisations internationales répondent à ce critère. Si toutefois on donne au mot « organique » un sens plus restreint ou plus fort, reflétant un certain degré d'intégration politique ou économique, on est conduit à qualifier de la sorte les seules organisations dont les organes, proprement communautaires, sont aptes à prendre des décisions, comme les Communautés européennes. On peut se montrer plus strict encore et réserver la catégorie « organique » aux communautés de type fédéral, comme l'ancienne Communauté française, établie par la Constitution de 1958 et qui prit fin après quelques années [20], mais une telle structure ne relève pas du domaine des institutions internationales.

À notre avis, il ne sied guère à la Communauté francophone, au stade actuel de son évolution, d'être qualifiée d'organique, à plus forte raison si l'on songe à une organisation « souple » (L.S. Senghor) et respectueuse de la souveraineté de ses membres (H. Bourguiba) ou si l'on désire, comme le déclarait en 1966 M.J. de Broglie, alors secrétaire d'État aux Affaires étrangères, qu'elle accueille tous les États qui se sente une appartenance à la Francophonie « sans être gênés par des formes juridiques ou politiques » [21].

18. *Droit des gens — Principes généraux* (1956-1957), fasc. I, p. 109. Le Pr COLLIARD ajoute que les liens qui caractérisent le *Commonwealth* sont « impropres à l'analyse juridique » : *op. cit. supra*, note 11, p. 213.
19. *V.g.*, COLLIARD, *op. cit. supra*, note 11, pp. 376-377, par. 151.
20. Voir PHILIP, *loc. cit. supra*, note 5, p. 50.
21. *Id.*, p. 58.

Le caractère « organique » de l'ensemble francophone ne saurait donc être que tout relatif, ce qui n'exclut en aucune façon qu'il puisse devenir plus solidement structuré et organiser efficacement la coopération dans un certain nombre de domaines significatifs. Ce serait déjà beaucoup puisqu'aussi bien le premier Sommet n'a pas élucidé la question des rapports entre la Conférence des chefs d'État ou de Gouvernement, l'Agence de coopération culturelle et technique et les autres institutions existantes de la Francophonie, comme on le verra.

Si la comparaison fait ressortir la différence entre la Communauté francophone et le *Commonwealth*, en revanche, le cadre même du Sommet n'est pas sans ressembler aux réunions diplomatiques périodiques au cours desquelles les chefs de Gouvernement du *Commonwealth* procèdent à des échanges de vues et tentent d'harmoniser leurs politiques, chaque État demeurant libre d'appliquer comme il l'entend les « consensus » qui ont pu être atteints. Pendant le premier Sommet francophone, il ne pouvait s'agir, en l'absence de pouvoirs définis et de budget formel, que de consultations multilatérales, quoiqu'elles aient abouti, on le verra, à un procès-verbal circonstancié, présenté sous forme de rapport général et comportant un certain nombre de « décisions ».

La Communauté francophone n'est encore, en 1986, comme le soulignait le président Mitterrand dans son discours inaugural, qu'une « communauté informelle, c'est-à-dire sans lien organique de caractère administratif », mais, s'empressait-il d'ajouter, « le noyau qui existe entre nous devrait être renforcé » [22].

### B. — La participation d'États autonomes à la Communauté francophone

La nature juridique de la Francophonie paraît d'autant plus *sui generis* que le Sommet comptait, parmi les 41 États représentés, des États ou collectivités territoriales autonomes, nommément le Québec, la Communauté française de Belgique et le Nouveau-Brunswick. Les organisations interétatiques auxquelles participent de la sorte des États autonomes ne sont pas légion et cette caractéristique mérite qu'on s'y arrête.

22. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Documents d'actualité internationale*, [ci-après dénommés D.A.I.], 1er mai 1986, p. 162.

La présence du Québec dans la Francophonie est due, historiquement, à l'absence du Canada, du moins avant 1968 [23]. À la suite de la participation du Québec, à part entière, à la Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française, tenue à Libreville cette année-là, le gouvernement canadien devint conscient de l'existence du monde francophone. L'arrivée de P.-E. Trudeau au poste de Premier ministre fédéral fut l'occasion d'une véritable contre-offensive diplomatique et financière, ainsi que de manœuvres et négociations qui se soldèrent deux ans plus tard, à Niamey, au moment de la création de l'A.C.C.T., par un compromis qui permit d'éviter de justesse l'échec de la Conférence [24]. C'est en vertu de ce compromis que la Charte de l'Agence, annexée à la Convention du 20 mars 1970, prévoit que « dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale des États membres, tout Gouvernement peut être admis comme *Gouvernement participant* aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence, sous réserve de l'approbation de l'État membre dont relève le territoire sur lequel le Gouvernement participant exerce son autorité, et selon les modalités convenues entre ce Gouvernement et celui de l'État membre » [25]. Comme ce devait être souvent le cas par la suite, ce résultat, qui consacrait au profit du Québec une présence entière et une personnalité internationale réelle, fut acquis non seulement par la volonté de celui-ci de coopérer directement avec des pays parlant le français, mais aussi grâce à l'appui des États africains et de la France.

Lorsqu'il fut question de convoquer une conférence des chefs d'État et de Gouvernement, à compter de 1975, Ottawa exerça des pressions considérables sur les pays africains pour que le Québec fût tenu à l'écart des pourparlers préparatoires, alors que celui-ci souhaitait s'en tenir au statut déjà acquis au sein de l'Agence. Aussi le Gouvernement français fit-il savoir en 1977 que « si cette Conférence au sommet devait être déviée de sa fonction pour apparaître comme l'instrument de l'élimination de

23. Cette année-là, sur les 316 millions de dollars consacrés à la coopération internationale, 97 pour cent allaient au *Commonwealth* (Plan de Colombo) »; les Antilles britanniques obtenaient 17 millions, l'Afrique anglophone, 19 millions et l'Afrique francophone, près de 12 millions. Voir J. BROSSARD, « Le Québec et la Francophonie », *in* A. POPOVICI (dir.), *Problèmes de droit contemporains — Mélanges Louis Baudouin* (1974), pp. 445 et 446.

24. Voir M. TORRELLI, « Les relations extérieures du Québec » (1970) 16 *A.F.D.I.* 275, à la p. 300.

25. Convention, *supra*, note 3, art. 3-3 (c'est nous qui soulignons).

l'un des membres de notre organisation, alors nous ne pourrions certainement pas souscrire à une telle opération »[26]. Cette déclaration découlait de l'attitude adoptée par le ministre français des Affaires étrangères devant l'Assemblée nationale, quelques semaines auparavant, alors qu'il avait déclaré que la France ne s'associerait « à aucune réunion des chefs d'États francophones à laquelle le Québec ne serait pas convié »[27]. C'est la raison pour laquelle la réunion des ministres des Affaires étrangères convoquée à Dakar en décembre 1980 pour préparer le Sommet, dut être contremandée au dernier moment, faute d'une solution qui parût acceptable au Québec. Le Gouvernement français avait fait savoir qu'il ne participerait pas à la réunion dans ces conditions et il est assez révélateur de noter que le Gouvernement canadien, de son côté, était disposé à se rendre à Dakar, même en l'absence de la France[28].

Le dénouement de cette impasse diplomatique ne devint possible qu'avec le changement de gouvernement qui survint à Ottawa en septembre 1984 et les déclarations du nouveau Premier ministre, M. B. Mulroney, ou de ses collègues, selon lesquelles étaient désormais reconnues « la légitimité de relations privilégiées et directes entre Paris et Québec » ainsi que « la nécessité d'une présence québécoise aux grands forums que constituent les organisations internationales »[29]. Il restait à établir les modalités exactes de cette présence et l'exercice se révéla laborieux, les parties se montrant soucieuses d'exercer pleinement leurs compétences constitutionnelles respectives.

---

26. Déclaration de M. M. LIGOT, chef de la délégation française à la Conférence générale de l'A.C.C.T., Abidjan (déc. 1977) (non publiée).
27. Déclaration de M. L. DE GUIRINGAUD, ministre des Affaires étrangères, le 8 nov. 1977, en réponse aux observations de M. X. DENIAU, député, devant l'Assemblée nationale, dans JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, Débats parlementaires, Assemblée nationale, 5e Législature, 1re session ordin. de 1977-1978, 41e séance, p. 7183.
28. Voir PHILIP, *loc. cit. supra*, note 5, p. 72. Cette attitude est à rapprocher des intentions canadiennes, telles que décrites par D. STAIRS, « Foreign Policy », dans S.M. BECK et I. BERNIER (dir.), *Canada and The New Constitution. The Unfinished Agenda* (1983), vol. 2, pp. 155, 169–171. Selon cet auteur, le Canada s'est servi de l'aide au développement pour « diluer l'influence de la France » dans la Francophonie.
29. Allocution du Premier ministre, le 17 nov. 1984, à l'occasion de la visite du Premier ministre de la République française, M. L. Fabius (document polycopié), p. 7 ; déclaration du Président du Conseil du Trésor, M. C. de Cotret, *La Presse* (Montréal), 13 déc. 1984.

L'accord relatif à la participation du Québec à l'A.C.C.T., signé le 1er octobre 1971 entre Ottawa et Québec, prévoyait que les ministres ou les fonctionnaires québécois présents aux conférences ou réunions de l'Agence formaient un groupe représentant le Québec au sein de la délégation canadienne : ils « participent aux délibérations et expriment le point de vue du Gouvernement du Québec sur toutes matières ressortissant à sa compétence constitutionnelle » [30]. Ce sont cette présence autonome et cette participation distincte, sur lesquelles Ottawa avait tenté de revenir vers la fin du régime Trudeau, qui vont servir de fondement à l'entente du 7 novembre 1985 entre les Premiers ministres québécois et canadien, MM. P.M. Johnson et B. Mulroney au sujet de la participation du Québec au Sommet francophone [31]. Cet accord, qui est du plus haut intérêt pour la théorie du fédéralisme, tente de tracer la frontière la plus exacte possible entre les questions portant sur « la situation politique et économique mondiale », lesquelles Ottawa entend réserver à la diplomatie fédérale, et les problèmes « de coopération et de développement », au sujet desquels le Québec peut s'exprimer « à part entière, selon les modalités et la pratique suivies à l'Agence » [32]. Les deux parties prennent pour acquis que le Sommet comportera « deux parties de nature distincte ». Dans la première, consacrée à la politique et à l'économie mondiales, le Gouvernement fédéral traitera des questions politiques, tandis que le Québec « pourra, après concertation et avec l'accord ponctuel du Premier ministre du Canada », intervenir au sujet des aspects de l'économie mondiale qui l'intéressent. Pendant la seconde partie, consacrée à la coopération, le Premier ministre du Québec intervient à volonté.

Cependant, il n'était pas encore certain, à ce moment, que le Sommet comporterait deux phases aussi distinctes. Le Gouvernement fédéral tenait absolument, pour sa part, à ce que la Conférence traitât de quelques grandes questions diplomatiques, qui contribueraient à accroître son rôle et sa « visibilité » au sein de la Communauté francophone. Le

30. *Modalités selon lesquelles le Gouvernement du Québec est admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'A.C.C.T., convenues le 1er oct. 1971 entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec*, art. 11, reproduit dans (1985), 2 *R.Q.D.I.* 398 et (1986) 5 D.J.I. 233.

31. *Entente entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec relative au Sommet francophone*, 7 nov. 1985, reproduite dans (1985) 2 *R.Q.D.I.* 396 et dans (1986) 5 D.J.I. 231.

32. *Id.*, art. 3.

Québec accepta donc que fût inséré en tête de l'Entente du 5 novembre 1985, la disposition suivante :

> En prévision du premier Sommet, les deux gouvernements conjugueront leurs efforts dans le but de faire accepter un ordre du jour dont une proportion substantielle et significative sera consacrée à la situation politique et économique mondiale ; toutefois, ils conviennent que les questions de coopération et de développement occuperont une place prépondérante dans l'ordre du jour de ce Sommet [33].

Ce compromis permit aux deux parties de réserver leurs positions constitutionnelles respectives tout en assurant au Québec une invitation « directe » et une présence autonome aux deux phases du Sommet ainsi que dans le groupe des « sherpas » auquel en fut confié la préparation. Il constituait un précédent qui pouvait, avec les arrangements appliqués au sein de l'A.C.C.T., être utile dans le cas des autres États composés [34] et donner à la Francophonie une grande souplesse d'organisation. Il permit enfin de sortir de l'impasse qui avait indûment contribué à retarder le Sommet pendant quelques années, mettant un terme à une querelle que beaucoup d'Africains, à l'instar de L.S. Senghor, considéraient comme « une histoire de grands blancs ».

Il reste à savoir si la Conférence, ainsi structurée, a porté les fruits qu'on en attendait. C'est vers cet aspect du Sommet que nous nous tournons maintenant.

## II. — LES OBJECTIFS DÉFINIS PAR LE SOMMET

La première Conférence au sommet comportait un ordre du jour permettant aux chefs d'État et de Gouvernement de discuter, dans un

33. *Id.*, art. 1er.

34. La Communauté française de Belgique « est représentée en tant que telle » au Sommet. Voir Communauté française de Belgique, *Présence au Sommet francophone* (s.d.). Elle « apporte sa contribution avec son originalité propre » aux grandes organisations multilatérales et — « c'est l'essentiel » — au monde francophone ; elle se considère comme un sujet de droit international. Voir C.F.B., *La politique extérieure de la Communauté française de Belgique* (s.d.). Le Nouveau-Brunswick fut présent au Sommet au même titre que le Québec. Voulue à l'origine par le Gouvernement fédéral pour banaliser le statut du Québec au sein de l'A.C.C.T., cette présence a l'avantage de permettre aux Acadiens de participer à la Communauté francophone ; cependant, l'Acadie était représentée au Sommet par un Premier ministre essentiellement anglophone.

premier temps, de la situation politique et économique mondiale pour ensuite aborder les « enjeux d'avenir », c'est-à-dire les objectifs que l'on entendait se fixer en vue de la relance des institutions et de la coopération francophones. On examinera tout d'abord les résolutions adoptées au sujet de la situation mondiale (A), puis les objectifs de la Communauté, tels que la Conférence les a définis (B). Le Sommet a-t-il accompli dans ces deux domaines les actes significatifs qu'on pouvait attendre d'une réunion au plus haut niveau de la Francophonie ?

## A. — Le Sommet et la situation mondiale

Sans doute ne peut-on réunir un aréopage de chefs d'État et de Gouvernement sans que ceux-ci ne saisissent l'occasion de se prononcer sur les grandes questions de l'heure. Même si la communauté internationale ne manque pas de tribunes où les graves problèmes du moment peuvent être évoqués et débattus, tout Sommet présente une occasion d'apporter une contribution à leur solution, au risque parfois de faire apparaître de profondes divergences d'opinion et de compromettre la solidarité nécessaire sur d'autres plans. En l'occurrence, cet exercice avait été rendu d'autant plus inévitable que le Canada, s'inspirant sans doute des habitudes du *Commonwealth*, avait insisté pour que la Conférence comportât un volet politique « substantiel et significatif », propre à donner plus de relief à sa présence dans la Communauté francophone.

Le Sommet a donc approuvé à l'unanimité une résolution condamnant l'*apartheid*, préparée par le Canada et le Sénégal [35], mais n'a pu recueillir que « l'appui d'un grand nombre de délégations » pour un projet de résolution sur le Moyen-Orient présenté par Madagascar [36] ; une intervention du Premier ministre du Vanuatu sur les essais nucléaires dans le Pacifique Sud et sur la situation politique de « certains territoires » de cette région n'a fait l'objet d'aucune résolution, mais a permis à la France de rappeler ses positions sur le désarmement et l'évolution politique de ces territoires [37].

En condamnant « vigoureusement » l'*apartheid*, les chefs d'État et de Gouvernement s'engagent « à aider la majorité des Sud-Africains [...]

35. Voir l'annexe II ci-dessous.
36. Voir l'annexe III ci-dessous. Le projet reconnaît « entièrement les droits nationaux du peuple palestinien et notamment le droit de ce peuple à l'autodétermination ». Cette formulation ne parut pas acceptable à certains États, dont le Canada.
37. Voir l'annexe I, point 1, « Pacifique Sud ».

dans leur lutte en vue de mettre fin au racisme institutionnalisé et aux préjugés raciaux » et à y opposer « une résistance incessante et implacable » [38]. Par la même résolution, la Conférence accorde son appui au plan d'indépendance de la Namibie énoncé dans la résolution 435 du Conseil de sécurité des Nations Unies, « seule base d'un règlement bénéficiant de l'adhésion internationale » [39] ; elle dénonce également la politique de déstabilisation menée par le Gouvernement sud-africain à l'encontre de l'intégrité territoriale des pays voisins. Enfin, rappelant qu'ils ont déjà pris des sanctions contre le pays intéressé, les États et Gouvernements du Sommet s'engagent, à défaut de progrès dans la poursuite des objectifs énoncés dans la résolution, « à prendre des mesures additionnelles extraordinaires ».

Ce réquisitoire, pour justifié qu'il soit, ne fait que reprendre, sous une forme atténuée, les résolutions analogues adoptées depuis quelques années par l'Assemblée générale de l'ONU, auxquelles la France, le Canada et le Royaume-Uni n'ont pu toujours se rallier. En effet, avant comme après le Sommet francophone, à l'occasion de ses 40e et 41e sessions, l'Assemblée générale a adopté en 1985 et 1986 de longues résolutions sur la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain, par lesquelles elle a apporté son encouragement aux mouvements de libération, constaté la violation de l'embargo sur les armes, dénoncé la collaboration d'Israël avec Pretoria et revendiqué des sanctions « globales et obligatoires » contre l'Afrique du Sud et notamment la cessation complète des livraisons de pétrole à ce pays [40]. Si la résolution du Sommet condamne vigoureusement « l'affront à la dignité humaine » que constitue l'*apartheid* et exige que le Gouvernement sud-africain s'engage sur la voie des réformes, en revanche, elle ne revient sur aucun des points que nous venons d'énumérer

38. Voir l'annexe II ci-dessous.

39. C.S. Rés. 435 (1978) du 29 sept. 1978 (2087e séance), Résolutions et décisions du C.S., 33e année, p. 13, Doc. N.U. S/INF/34 (1979). Cette résolution exige « le retrait de l'administration illégale de l'Afrique du Sud en Namibie et le transfert du pouvoir au peuple de la Namibie avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies ».

40. Pour les résolutions antérieures au Sommet, voir A.G. Rés. 40/64 A à C, Doc. off. A.G., 40e session, supp. no 53, p. 33, Doc. N.U. A/40/53 (1986). Pour les résolutions de l'automne 1986, voir A.G. Rés. 41/35 A à H et 41/39, Doc. off. A.G., 41e session, supp. no 53, pp. 27 à 34, Doc. N.U. A/41/53 (1986). Voir également le rapport de la Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, Paris, 16-20 juin 1986 (Public. N.U. F. 86. I. 23), chap. IX.

et ne mentionne pas les sanctions. Peut-être eut-on à l'esprit les difficultés auxquelles le *Commonwealth* avait dû faire face en octobre 1985, lorsque la déclaration commune des Premiers ministres sur l'Afrique australe avait failli entraîner l'isolement du Royaume-Uni au sujet de l'étendue des sanctions économiques dont la Conférence avait recommandé l'application [41].

La résolution sur la situation économique mondiale, qui n'est pas non plus sans rappeler les textes onusiens, notamment ceux de la C.N.U.C.E.D., offre une véritable synthèse des graves problèmes économiques auxquels sont affrontés les États en voie de développement : endettement, insécurité alimentaire et sécheresse, détérioration des termes de l'échange et instabilité des prix des matières premières [42].

Certes, ces préoccupations dépassent largement le cadre de la Communauté francophone. Aussi leur rappel insistant à l'occasion du premier Sommet montre-t-il que les pays en développement sont à la recherche de forums internationaux où la solidarité agissante qu'ils recherchent avec les pays développés puisse s'exprimer plus spontanément et efficacement que dans les organisations universelles. L'assistance financière de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'action de l'Association internationale de développement, pour bénéfiques qu'elles aient été, n'ont pu conjurer les difficultés croissantes. Depuis 1974, année marquée par l'adoption à l'Assemblée générale de l'ONU de la *Charte des droits et devoirs économiques des États* [43] et de la *Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international* [44], points culminants du mouvement en faveur de la révision

41. « The Commonwealth Accord on Southern Africa », dans *Commonwealth Heads of Government — The Nassau Communiqué, October 1985*, (*Commonwealth Secretariat*, s.d.), p. 5. Cette déclaration prévoyait notamment l'embargo sur les ordinateurs, la technologie nucléaire, le pétrole, les armes et la coopération militaire (p. 7).
42. Voir l'annexe IV ci-dessous. Pour les résolutions de la C.N.U.C.E.D., voir *supra*, note 6, ainsi que les résolutions 157 (VI) sur le financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation et 153 (VI) sur le Fonds commun pour les produits de base, *id.*, pp. 11 et 14. Voir également C.N.U.C.E.D., Conseil du commerce et du développement, 31e session, Rapport du Comité spécial des préférences sur sa 13e session (avril 1985), Doc. off., supp. nº 3, p. 31 : Conclusions concertées adoptées par le Comité spécial des préférences.
43. A.G. Rés. 3281 (XXIX) Doc. off. A.G., 29e session, supp. nº 31, p. 53, Doc. N.U. A/9631 (1975).
44. A.G. Rés. 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) Doc. off. A.G., 6e session extraordinaire, supp. nº 1, pp. 3 et 5, Doc. N.U. A/9559 (1974).

du droit international par les pays du Tiers-Monde, un certain désenchantement s'est manifesté chez ceux-ci devant les obstacles auxquels se heurte la « négociation globale » avec les pays développés, surtout depuis le succès très relatif de la Conférence Nord-Sud de 1981 [45] et devant les effets de la crise économique qui sévit depuis plusieurs années.

Après l'échec des premières tentatives de l'ONU en faveur du développement, comme le Fonds spécial pour le développement économique (S.U.N.F.E.D.) et devant la carence des ressources financières [46], les États du Tiers-Monde ont multiplié les démarches collectives en faveur de l'aide au développement. Les résultats, comme la création en 1976 du Fonds international pour le développement agricole (F.I.D.A.) et, cette même année, du Programme intégré des produits de base de la C.N.U.C.E.D., suivi de l'établissement d'un Fonds commun [47] dont le démarrage s'avère difficile, ne suffisent pas, cependant, à rétablir la situation. Même dans le domaine de l'assistance technique, le Programme des Nations Unies pour le développement (P.N.U.D.), qui a rendu de grands services depuis 1965, voit stagner depuis 1981 les contributions volontaires qui l'alimentaient [48]. On comprend que les pays francophones en voie de développement aient tenu à faire adopter par le Sommet la résolution sur la situation économique dans le monde, dans laquelle ils affirment la nécessité d'une plus grande concertation au sein de la Communauté, faisant appel « d'une manière concrète [à] la solidarité entre pays ayant en commun l'usage du français » [49].

Cette solidarité s'exprime déjà, au plan bilatéral, par l'aide publique au développement fournie par la France, qui vient au quatrième rang des

45. Voir Réunion internationale sur la coopération et le développement, *Sommaire des Coprésidents de la Réunion internationale*, 23 oct. 1981, Doc. IMCD/2 (polycopié) et le résumé intitulé « Rich and Poor Nations Meet at Cancun Summit Talks », dans *Facts on File*, 30 oct. 1981, p. 787. La Conférence n'a pas émis de communiqué formel.

46. C.E.S. Rés. 1020 (XXXVII), du 11 août 1964, Doc. off. C.E.S., 37e session, supp. nº 1, p. 20, Doc. N.U. E/3970 (1965).

47. Voir « Exposé de la position du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur les problèmes financiers et monétaires : Le développement mondial en crise », dans Actes de la C.N.U.C.E.D., *supra*, note 6, pp. 136, 138 (Reconstitution des avoirs du F.I.D.A.) et p. 11 (situation du Fonds commun).

48. A.G. Rés. 2029 (XX), du 22 nov. 1965, Doc. off. A.G., 20e session, suppl. nº 14, p. 20, Doc. N.U. A/6014 (1966). Sur l'état du P.N.U.D., voir « Exposé », *supra*, note 47, p. 138.

49. Voir l'annexe IV ci-dessous.

pays occidentaux (après la Norvège, les Pays-Bas et la Suède) pour le pourcentage de son P.N.B. consacré à cette aide [50]. Au plan multilatéral, les pays francophones en développement font partie pour la plupart des 66 pays A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique) liés à la Communauté économique européenne par les Conventions de Lomé, dont la dernière a été signée en 1984 [51]. Celle-ci favorise les échanges commerciaux et tente d'assurer l'écoulement croissant des exportations A.C.P. par l'accès en franchise au marché communautaire; elle fournit également une aide financière et technique, industrielle et agricole, gérée de façon concertée [52].

Cependant, comme allait le démontrer la session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'Afrique, qui eut lieu trois mois après le Sommet de la Communauté francophone, ces efforts n'ont pas réussi à redresser la situation, particulièrement en ce qui concerne l'agriculture et la dette extérieure des pays africains. Devant la situation d'urgence « appelée à durer », l'Assemblée a adopté un « Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986–1990 », lequel invite tous les gouvernements à contribuer aux mesures d'urgence qui y sont recommandées [53].

Le Sommet des chefs d'État et de Gouvernement francophones s'est donc réuni pour la première fois au moment même ou la majeure partie de ses membres affrontent une profonde crise économique. Aussi ne faut-il pas s'étonner que la résolution sur la situation économique soit la plus importante adoptée au cours de la première partie de la Conférence, consacrée à la situation mondiale.

C'est cependant le second volet du Sommet, vers lequel nous nous tournons maintenant, qui permettra de juger si la solidarité francophone peut apporter des réponses concrètes aux immenses problèmes de développement auxquels doivent faire face la grande majorité des membres de la Communauté.

---

50. O.C.D.E., Comité d'aide au développement, *Coopération pour le développement* (Rapport 1986), p. 57 (chiffres de 1984-1985).
51. *Troisième Convention de Lomé*, signée le 8 déc. 1984 entre l'Europe des Dix et 65 pays A.C.P., auxquels s'est ajouté l'Angola en 1985, reproduite dans *Courrier ACP — Communauté* (janv.-fév. 1985) et (1985) 4 D.J.I. 40.
52. Voir M.P. ROY, *La C.É.E. et le Tiers Monde — Les Conventions de Lomé* (Doc. française, 1985), pp. 11, 73, 106.
53. Rés. S-13/2, Doc. off. A.G., 13e session spéciale, A/S-13/P.V.8, reproduite dans (1986) 5 D.J.I. 465. Voir également A.G. Rés. 41/29, Doc. off. A.G., 41e session, suppl. nº 53, p. 22, Doc. N.U. A/41/53 (1986).

### B. — La coopération en vue du développement

Le développement s'est imposé à la Conférence au Sommet comme le premier des « enjeux d'avenir » auxquels doit s'intéresser la Communauté francophone. Aux yeux de la grande majorité des participants, en effet, la langue française apparaît avant tout comme un moyen de développement, un outil privilégié de connaissance scientifique et technique, sans pour autant nier l'intérêt qu'elle présente sur d'autres plans, par exemple en tant que contrepoids à l'homogénéisation des identités. Le rapport général a souligné avec force cette dimension pratique, presque « utilitaire » de la Francophonie :

> Langue de communication internationale, la langue française [...] doit être à la fois un vecteur fondamental du développement, de la diversité des identités culturelles et du dynamisme scientifique et technique des pays ayant en commun l'usage du français [54].

Dans la phase de décolonisation traversée par la société internationale, où les jeunes États souverains, juridiquement égaux mais inégalement développés, tentent de mettre en œuvre un « nouvel ordre économique international » [55], il ne faut point s'étonner que les préoccupations liées au développement tiennent une telle place. Comment la Communauté francophone pourrait-elle faire abstraction de la problématique Nord-Sud ? D'un côté, une majorité d'États dont tous les indicateurs économiques et sociaux — par exemple, le produit national brut et le taux d'alphabétisation — trahissent le sous-développement ; de l'autre, cinq États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.) [56], dont deux participent au Groupe des Sept pays les plus industrialisés [57] : la composition même de la Communauté francophone en dicte les principaux objectifs.

Au-delà de la centaine de projets issus du premier Sommet, dont une trentaine ont été jugés prioritaires, c'est davantage dans les orientations majeures et dans l'établissement de « réseaux » destinés à les mettre en œuvre qu'il faut chercher les résultats les plus significatifs de la Conférence, liés pour la plupart à des problèmes de développement. Ces réseaux

54. Voir l'annexe I ci-dessous, à la section « Industries de la langue ».
55. A.G. Rés. 3201 (S-VI), *supra*, note 44.
56. La France, la Belgique, le Canada, le Luxembourg et la Suisse (celle-ci ayant le statut d'observateur au Sommet).
57. La France et le Canada.

multilatéraux sont au nombre de cinq : agriculture, énergie, culture et communication, industries de la langue, information scientifique et développement technologique.

L'idée de réseau a été mise de l'avant par le Québec au sein du groupe des sherpas et devant le Sommet[58]. Il s'agit d'une notion relativement nouvelle dans le domaine de la coopération et elle consiste en un mode de travail en commun plutôt qu'en une institution. La démarche tend à associer des personnes ou des équipes en provenance d'institutions scientifiques ou techniques, d'entreprises et de fonctions publiques, en vue de réaliser un objectif commun, par exemple le transfert de certaines connaissances destinées à répondre à un besoin ou à résoudre un problème de développement. Ce type de coopération met l'accent sur l'association active — le « partenariat » — plutôt que sur la hiérarchie lorsqu'il s'agit de concevoir, mettre en œuvre et financer des projets de développement ; il favorise davantage la capacité de chaque partenaire d'apprendre à résoudre ses problèmes de développement par lui-même que certaines solutions toutes faites de l'aide internationale.

Telle est la perspective dans laquelle s'est placé le groupe de travail qui a préparé pour le Sommet le document intitulé « Formation et transfert de technologie »[59], placé au premier rang des moyens de développement par les chefs d'État et de Gouvernement. Le document met l'accent sur les conditions auxquelles un transfert de technologie peut contribuer efficacement au développement : la maîtrise et l'adaptation des techniques aux conditions de chaque pays va ici de pair avec le développement des ressources humaines :

> Cette [démarche] nouvelle a pour objectif de dépasser l'aide à la simple consommation de technologies toutes faites, pour permettre aux pays en développement d'accéder à la production de technologies ainsi qu'au rang de partenaires et de sortir de la situation de pays assistés[60].

Cet ambitieux objectif suppose le renforcement, dans les pays en développement, des institutions de formation à tous les niveaux, la mise en place de mécanismes d'échanges d'expériences, un effort supplémentaire en faveur des bourses d'études (« Programme des bourses de la Francophonie »), axées principalement sur la formation scientifique et technique,

58. Déclaration du Premier ministre du Québec (diffusée au moment de la séance inaugurale), dans D.A.I., 15 mai 1986, p. 182.
59. Voir l'annexe V ci-dessous.
60. *Ibid.*

la collaboration entre pays du Sud (coopération régionale et échanges triangulaires soutenus par des institutions internationales ou des pays développés) ; enfin, des objectifs en matière de recherche-développement, notamment la création ou le renforcement de centres ou d'unités de recherche capables d'innover sur le plan technologique.

Les principaux secteurs pour lesquels ces démarches sont prévues par le Sommet sont l'agriculture et l'énergie. Le Sénégal insista beaucoup à Paris pour que la priorité fût accordée à l'agriculture, mode de vie fondamental de l'Afrique, et aux graves difficultés auxquelles celle-ci est confrontée depuis une dizaine d'années. Aussi la Conférence souligne-t-elle « l'importance cruciale du développement agricole pour l'avenir de chacun des pays » et assigne-t-elle au « réseau de collaboration agricole » qu'elle établit des priorités d'intervention en faveur de l'agriculture tropicale [61].

Le « Réseau de l'énergie des pays de langue française » est le deuxième dont le Sommet a décidé l'organisation en raison du rôle crucial de l'énergie dans le développement et de son importance pour la balance des paiements. Ce réseau, placé sous la responsabilité du Québec, doit procéder à l'inventaire des coopérations existantes, susciter des actions concrètes avant le prochain Sommet et en planifier à plus long terme, identifier les échanges entre les institutions francophones existantes et examiner les complémentarités nécessaires. Il s'est mis au travail dès 1986 et a mobilisé des personnes-ressources en provenance d'une quinzaine de pays. Le Canada, de son côté, s'est engagé à financer un programme d'assistance technique et de formation à l'intention de techniciens des pays en développement.

Trois autres « domaines stratégiques », dont deux portent sur l'expansion de langue française en même temps que sur le développement économique, ont été retenus par le Sommet pour être l'objet de réseaux de coopération.

La consolidation des systèmes nationaux de gestion de l'information scientifique et la diffusion de revues et publications figurent parmi les actions de coopération « à engager sans délai » et dont la mise en œuvre

61. Voir l'annexe I ci-dessous. Le Colloque de l'A.C.C.T. sur « l'avenir des pays francophones dans le développement mondial », tenu à l'École internationale de Bordeaux en mars 1985, avait retenu l'essor de l'agriculture comme « une priorité majeure de la Francophonie » : voir *Actes du Colloque*, p. 24.

appartiendra à un réseau dont le Comité du suivi a confié la responsabilité à M. H. Hasquin, président de l'Université libre de Bruxelles.

La communication et la culture, auxquelles le rapport général de la Conférence consacre de longs développements, n'intéressent pas que les pays en voie de développement puisqu'elles touchent à l'informatique, aux banques de données, aux réseaux de communication et aux industries culturelles. De fait, ce sont avant tout les pays du Nord qui se sont penchés sur ces questions, comme en témoignent les rapports introductifs présentés par le Québec (sur l'informatique) et le Canada (sur les banques de données et le réseau de communication). La Conférence a-t-elle craint que la coopération ne s'effectuât à sens unique? Le rapport général souligne au passage le fait que « certains pays ont demandé que des mesures soient prises pour permettre aux pays les moins avancés de participer à ces programmes de coopération » [62]. Le Réseau communication-culture a été placé par le Comité du suivi sous la responsabilité de M. P. Desroches, vice-président de Radio-Canada, mais on a demandé à M. J.-M. Léger, ancien Secrétaire général de l'A.C.C.T., de se charger des industries culturelles (livre, cinéma, chanson, théâtre). Les objectifs du Réseau sont l'aménagement d'un espace de communication francophone et la mise en place graduelle d'un marché commun des biens culturels. Il doit également préciser les propositions canadiennes relatives aux banques de données, aux programmes multilatéraux de formation, etc. ; il devra assurer le suivi de nombreux projets encore hypothétiques, tels que des échanges en télémédecine et en télééducation (avec Intelsat), la diffusion de TV5 en Amérique du Nord et en Afrique (étude de faisabilité), la création d'une agence internationale francophone d'images qui permettrait la circulation d'émissions télévisées d'actualités « entre tous nos pays » et la proposition française d'accueillir des productions réalisées dans les pays du Sud sur un des canaux du satellite T.D.F.1.

Dans le domaine culturel, la Conférence se trouvait devant un grand nombre de propositions émanant du groupe des sherpas. Elle s'est contentée de souligner l'importance pour tous les pays de participer effectivement aux échanges culturels, d'indiquer quelques moyens d'atteindre cet objectif, enfin, de retenir quelques projets concrets proposés par la France, comme le financement d'une collection de livres de poche francophones. Cette partie du rapport général est singulièrement vague :

62. Voir l'annexe I, point 3, ci-dessous.

par exemple, des extraits du rapport présenté par la Communauté française de Belgique sur l'édition scolaire et la diffusion du livre sont cités sans conclusion ni recommandation quelconque. Les responsables du Réseau communication-culture auront fort à faire pour décrypter les intentions des chefs d'État et de Gouvernement à ce chapitre.

Le cinquième réseau, celui des industries de la langue, a suscité plus d'intérêt : était-ce parce que le Sommet quittait la « galaxie Gutenberg » pour s'intéresser aux « ingénieurs linguistes » et au français écrit ou parlé par les automates ? La Conférence a insisté sur le fait que l'apparition de la langue industrialisée bouleverse les conditions de vie des langues et des cultures, de même que le rôle de celles-ci dans le développement scientifique, technique et économique. Si la langue française veut demeurer pertinente, elle doit, déclare le Sommet, être un vecteur à la fois de développement et du dynamisme scientifique et technique. C'est pourquoi elle oriente la coopération multilatérale vers la formation du personnel, la néologie et la création d'un fonds d'aide à l'innovation. Un ressortissant français sera sans doute placé à la tête de ce Réseau.

* * *

La première Conférence ou sommet a-t-elle répondu aux attentes de ceux qui y voyaient le moyen privilégié de relancer la coopération au sein de la Francophonie, d'en faire un instrument efficace du dialogue Nord-Sud et de régler ses problèmes institutionnels ?

Dans la première partie de cet exposé, nous nous sommes attachés à l'examen des aspects institutionnels de la Communauté francophone. Celle-ci a pris son essor par étapes depuis une vingtaine d'années, notamment par la création de l'A.I.P.L.F., de l'A.U.P.E.L.F. et des conférences ministérielles ; elle ne s'est dotée d'une organisation internationale de coopération — l'A.C.C.T. — qu'en 1970.

Le malaise entourant le fonctionnement de l'Agence et la volonté de quelques hommes d'État de construire une Communauté plus « organique » ont suscité l'idée d'un Sommet qui relancerait la Francophonie et lui donnerait plus de cohésion.

Le premier Sommet n'a créé ni superstructure nouvelle, ni secrétariat ou organisme permanent destiné à assurer l'exécution de ses décisions et recommandations ou à coordonner les rapports mutuels et l'action des institutions francophones. La Conférence a préféré adopter à leur endroit une attitude d'expectative et leur indiquer ce qu'elle attend d'elles,

commandait le rapport préparatoire du groupe de travail sur l'itutions multilatérales de la Francophonie [63], qu'elle adopt l'égard de l'Agence de coopération, par exemple, si les chde Gouvernement ont choisi de ne pas lui confier la mise leurs décisions [65], en revanche, ils n'ont pas créé de nouvpermanente dont ce serait la mission. Cette décision, dictéens (les deux structures auraient tôt fait de rivaliser sur le terttait d'accorder un certain répit à l'A.C.C.T. : si elle amén structures et ses moyens de financement pour rendre ceux-captés à la réalisation des nouvelles tâches qui lui seraient confiéoulée du Sommet, une Conférence générale extraordinaire de l'On serait convoquée en vue d'approuver son nouveau rôle [66]. ion a eu lieu à Paris, les 1er et 2 décembre 1986 [67], en vue de se prsur les propositions préparées entre-temps par le Comité du suivujet des structures et des moyens de financement de l'Agenc Conférence extraordinaire a approuvé, avec quelques précisiodifications, les propositions qui lui étaient soumises : les structur Agence, comprenant cinq directions générales, seront élaboréenction des Réseaux mis en place par le Sommet et, dès 1987, treur cent du budget des programmes seront alloués à la mise en œuvre le concours des chefs de Réseaux, des projets des chefs d'État et ouvernement [69].

Le Set a également souhaité voir l'A.I.P.L.F., qui n'a pas de personnaternationale, « évoluer vers un statut mieux adapté à ce

63. Voir l'annee III ci-dessous.
64. Voir l'annee I, point 4, ci-dessous.
65. L'A.C.C.T'était pas présente officiellement au Sommet.
66. Voir l'anne VIII ci-dessous.
67. Rapport dla session extraordinaire de la Conférence générale de l'Agence de coopéion culturelle et technique, Paris, 1er-2 déc. 1986 (polycopié).
68. Document e synthèse préparé par le Comité du suivi (20.11.86). Examen de conformité du projet de réformes des structures de l'A.C.C.T. avec le rapport du Comité du suivi sur le même sujet (polycopié).
69. Rapport, *supra*, note 67, pp. 4 et 5. En ce qui concerne la concertation des actions des Conférences ministérielles (CONFEMEN et CONFEJES), du Conseil international de la Radio et Télévision de langue française (C.I.R.T.E.F.) et des associations et organisations francophones, le Secrétaire général de l'Agence a indiqué sa volonté de maintenir avec eux une coopération étroite et efficace, « sans intention de les phagocyter ». Son intention était d'élaborer avec les deux Conférences ministérielles, notamment, une proposition à soumettre au deuxième Sommet (p. 8).

qu'elle représente » et jouer le rôle d'organisation interparlementaire de la Francophonie [70]. Un Comité du suivi, « autonome et temporaire », a été créé par le Sommet pour assurer la relève du groupe des sherpas, qui l'avait préparé. Composé de onze délégués choisis par les participants, il veillera à l'exécution des décisions du Sommet, au choix des programmes et à la recherche des moyens financiers nécessaires [71]. Il peut à son tour déléguer l'exécution des programmes à des organismes existants de la Francophonie, comme l'Agence, mais il devra en surveiller la marche et faire rapport au président de la Conférence. Au comité du suivi sont rattachés les responsables des cinq Réseaux établis par le Sommet pour les fins de la coopération.

Si la Conférence n'a imposé aucun nouveau cadre juridique ni modifié les structures de la Communauté francophone, du moins a-t-elle, non sans prudence et dans le respect des organismes existants, réuni les conditions d'une plus grande cohésion de l'ensemble. Il reste à savoir si les solutions adoptées ou proposées par la Conférence seront reçues et appliquées par les intéressés dans un délai raisonnable, c'est-à-dire avant le deuxième Sommet, qui devra se pencher à nouveau sur cette question des structures, plus complexe qu'il n'y paraît à première vue : elle ne saurait en effet être dissociée de celle de la cohérence des objectifs poursuivis par la Communauté.

Dans la seconde partie de cet exposé, nous avons examiné le contenu des résolutions du premier Sommet au sujet de la situation mondiale et les orientations retenues en vue de placer la coopération au cœur du système francophone.

Les délibérations sur la situation politique dans le monde se sont révélées plutôt maigres, en dépit de l'importance que prend aujourd'hui la question de l'*apartheid*, comme si les chefs d'État et de Gouvernement en eussent traité pour la forme. La raison en est sans doute que la plupart des questions politiques propres à intéresser la majorité des membres de la Communauté francophone sont abordées au sein de la Conférence franco-africaine, qui se réunit chaque année et dont l'influence ne cesse de s'étendre [72]. Il y aura sans doute fort à faire si l'on insiste pour que les

70. Voir l'annexe VIII, point 3, ci-dessous.
71. *Id.*, point 2. Les membres en sont le Mali, le Sénégal, le Zaïre, le Burundi, le Liban, le Maroc, les Comores, la Communauté française de Belgique, le Canada et le Québec.
72. Voir PHILIP, *loc. cit. supra*, note 5, p. 70.

prochains Sommets francophones se prononcent sur des aspects de la situation politique mondiale qui ne font pas déjà l'objet de recommandations ou de décisions de la part des organisations internationales compétentes. Fort heureusement, le sujet politique principal retenu par le premier Sommet ne risquait pas d'y provoquer les profondes divisions dont il est de plus en plus la cause au sein du *Commonwealth.*

L'examen de la situation économique mondiale par la Conférence s'est révélé plus fécond, sans doute parce qu'il se situe au carrefour des problèmes de développement et des solutions que peut y apporter la solidarité entre pays ayant en commun l'usage du français. Cependant, plus que cette résolution assez dramatique consacrée aux difficultés économiques, à l'endettement, à l'instabilité des prix des matières premières et à la détérioration des termes de l'échange, l'avenir retiendra sans doute les orientations concrètes que le Sommet a voulu imprimer à l'action multilatérale en faveur du développement au sein de la Communauté francophone.

Non pas que ces orientations soient entièrement nouvelles puisque les pays et institutions francophones se souciaient déjà de banques de données et de formation technique, de transferts de technologie et d'information scientifique, mais les objectifs ont été regroupés et énoncés avec plus de cohérence qu'auparavant par cette nouvelle instance de la Francophonie qu'est la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Il se dégage de ce premier Sommet, en dépit des lacunes que nous avons pu y observer, une vision beaucoup plus nette de ce que doit être la Communauté et, même si les participants se sont gardés de créer de nouvelles structures permanentes ou de bousculer les existantes, l'autorité politique qui sous-tend leurs décisions et recommandations est considérable ; en tout cas, il n'y en a pas de supérieure dans la Francophonie et si elle n'est pas entendue, soit par les institutions, soit par les membres eux-mêmes, il n'y aura guère de recours.

Assurément, ce n'est pas encore la « grande alliance pour le développement » que le Président malgache, D. Ratsiraka, appelait de ses vœux au seuil de la Conférence [73], puisqu'aussi bien les organes d'exécution demeurent temporaires et les moyens financiers, incertains. Ce fut plutôt, pour reprendre l'expression du président Diouf, « le Sommet de l'espoir » [74].

73. D.A.I., 1er mai 1986, p. 168.
74. *Id.*, p. 169.

Dira-t-on que langue et développement sont étrangers l'un à l'autre, que les objectifs socio-économiques des pays en développement peuvent être atteints par l'action des organisations universelles, peu importe dans quelle langue ou encore que le français n'a rien à gagner à devenir un simple « outil de développement » si ses utilisateurs ne l'estiment pas pour lui-même ? Le Sommet aura démontré, au contraire, à la fois le lien étroit qui unit le progrès économique à la langue parlée ou comprise par une quarantaine de pays et l'attachement de ceux-ci au français, en dépit des origines historiques de son implantation.

C'est la Conférence elle-même, en effet, qui attire l'attention sur la lente dégradation du français au sein des institutions internationales « en raison notamment de la multiplication des langues utilisées », et recommande un certain nombre de mesures destinées à valoriser la langue française dans le monde, à faciliter la scolarisation en français dans les pays non francophones et à défendre la place du français dans les organisations internationales [75] ; elle a soin d'ajouter, cependant, que « la vocation du français comme langue de communication internationale » est compatible avec l'utilisation des langues nationales « en tant qu'instruments d'éducation, de culture et de développement.

* * *

Il y a davantage aux yeux de plusieurs pays du Tiers-Monde, comme l'a fait valoir le président Diouf devant la Conférence : entre les superpuissances, ne peut-on concevoir d'autres pôles de développement ? « Entre deux systèmes qui s'affrontent au triple plan idéologique, culturel et militaire, dit-il, l'aire francophone constitue un espace logique en devenir, porteur de paix et de développement » [76].

Espace en devenir... Si le premier Sommet a démontré qu'il existe une réponse spécifiquement francophone aux défis du développement, il marque avant tout un départ. L'avenir est dans le « suivi », dans l'action des Réseaux, dans les moyens financiers que les États développés voudront consentir en faveur des objectifs élaborés par la Conférence et dans les efforts soutenus des États en développement.

75. Voir l'annexe I, point 5, ci-dessous. Il existe au sein de l'ONU, notamment, un Groupe des délégations d'expression française. Plus de quarante États membres communiquent en français avec le Secrétariat.

76. D.A.I., 1er mai 1986, p. 171.

Lorsque le second Sommet se réunira à Québec, « d'ici deux ans », on saura déjà mieux si la convocation du premier était justifiée.

* * *

## Annexe I *

## CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

### Rapport général

La première Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français s'est réunie à Paris du 17 au 19 février à l'invitation de Monsieur le Président de la République française.

Quarante et un pays étaient représentés à cette première rencontre, dont quinze par leur chef d'État, douze par leur chef de Gouvernement, les autres par des ministres ou des ambassadeurs.

#### Séance inaugurale

Au début de la séance inaugurale, qui se déroulait dans le cadre du château de Versailles, Monsieur le Président de la République française a rappelé l'origine et la signification de cette initiative et a formé le vœu que ce premier Sommet marque un nouveau départ de la Francophonie, qu'il esquisse les perspectives et les priorités d'une coopération originale et qu'il marque concrètement la vocation de la langue française à être aussi bien un facteur de progrès scientifique et de développement économique et technologique qu'un instrument de dialogue des cultures et de rapprochement des peuples, bref l'expression d'un humanisme pour notre temps.

Le chef de l'État français a rendu un vif hommage à Monsieur le Président de la République de Tunisie, Monsieur Habib Bourguiba, et à l'ancien Président du Sénégal, Monsieur Léopold Sedar Senghor, dont l'action soutenue et persévérante pendant plus de vingt ans a permis que se réunisse enfin ce premier Sommet.

Au cours de cette séance inaugurale, ont pris tour à tour la parole: le Premier ministre de Belgique, Monsieur Wilfried Martens, le Premier ministre du Canada, Monsieur Brian Mulroney, le Président de la République de

* Les annexes retenues ont été renumérotées.

Madagascar, Monsieur Didier Ratsiraka, le Président de la République du Sénégal, Monsieur Abdou Diouf, le Premier ministre de Tunisie, Monsieur Mohamed M'Zali et Monsieur Cu Huy Can, vice-ministre de la Culture et représentant personnel du Président de la République du Vietnam.

Sous des formes diverses, tous devaient insister principalement sur trois éléments :

a) le caractère original de notre entreprise, qui doit représenter un effort de concertation permanent sur les grandes questions de notre temps et apporter par là une contribution significative à l'instauration d'un nouvel équilibre mondial ;
b) la mission de la langue française comme porteuse de progrès et de modernité et comme facteur de dialogue entre nos cultures ;
c) le besoin urgent de traduire notre solidarité réaffirmée dans des programmes concrets et mobilisateurs en vue du progrès scientifique et technique, de la formation et de la maîtrise des nouvelles technologies, et, plus largement, de développement solidaire.

Monsieur le Président de la République française a donné ensuite lecture du message adressé à la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Monsieur Javier Perez de Cuellar.

Le Président signale par ailleurs les communications déposées par le Président de la République Libanaise, le Président du Burkina, le Président de la République du Rwanda, le Premier ministre du Québec, le Ministre-président de la Communauté française de Belgique et le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, textes qui n'avaient pu être lus lors de la séance inaugurale.

**Bureau et ordre du jour**

À l'invitation de Monsieur le Président de la République Française, la Conférence a composé son bureau en faisant siennes les recommandations de la Conférence des ministres qui s'est tenue le 15 février.

Le bureau est ainsi constitué :

| | |
|---|---|
| Président : | France ; |
| Vice-présidents : | Djibouti, |
| | Laos, |
| | Luxembourg, |
| | Mali, |
| | Sénégal, |
| | Tunisie, |
| | Zaïre ; |
| Rapporteur général : | Canada-Québec. |

L'ordre du jour adopté comprend les rubriques suivantes :

1. — Situation politique mondiale ;
2. — Situation économique mondiale ;
3. — Enjeux d'avenir :
   — Le développement ;
   — La communication ;
   — La culture ;
4. — Avenir des institutions multilatérales francophones ;
5. — Utilisation de la langue commune ;
6. — Clôture des travaux.

## 1. — LA SITUATION POLITIQUE MONDIALE

### *APARTHEID*

La situation en Afrique australe et notamment le douloureux problème de l'*apartheid* ont fait l'objet du premier échange de vues.

C'est à l'unanimité qu'a été approuvé le projet de résolution élaboré par le Canada en concertation avec le Président de la République du Sénégal, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, condamnant vigoureusement l'*apartheid* [texte de la résolution : annexe II].

### *PACIFIQUE SUD*

Une intervention du Premier ministre du Vanuatu sur les essais nucléaires, dans la région du Pacifique Sud, ainsi que sur l'évolution politique de certains territoires de cette région, fournit l'occasion de rappeler la position française en matière de désarmement en général et de désarmement nucléaire en particulier, position caractérisée notamment par une volonté ardente de désarmement, sous réserve que toutes les puissances concernées la partagent également.

Le président Mitterrand rappelle que la France souhaite vivement qu'un pourcentage appréciable des crédits consacrés par un grand nombre de pays aux armements puisse être plutôt affecté à un effort accru d'aide au développement.

En ce qui concerne la situation politique de certains territoires, il a rappelé les mesures prises récemment par la France tout en soulignant qu'il convenait de gérer cette question avec audace et prudence.

### *MOYEN-ORIENT*

Un projet de résolution présenté par Madagascar a reçu l'appui d'un grand nombre de délégations [texte du projet : annexe III].

## 2. — LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

Après un exposé liminaire du Premier ministre du Canada et la présentation d'un rapport introductif sur l'endettement par le Président du Sénégal, de nombreuses interventions ont mis en évidence les conséquences parfois dramatiques des difficultés économiques actuelles. Tout en reconnaissant qu'aucune des propositions mises en avant ne constituait une panacée, les participants ont souhaité que la concertation qui se renforce entre eux permette le développement d'une solidarité plus active.

La conférence a adopté une importante résolution sur ce sujet [annexe IV].

## 3. — ENJEUX D'AVENIR

La Conférence s'est attachée à examiner quelles réponses les pays utilisant la langue française pouvaient apporter aux défis qui se présentent à eux, notamment en ce qui a trait au développement, à la communication, à la culture et aux industries de la langue.

Pour chacun de ces chapitres de l'ordre du jour, des rapports de synthèse présentaient des propositions d'action; la Conférence a par ailleurs formulé certaines recommandations.

### *LE DÉVELOPPEMENT*

Cette question a été abordée sous l'angle de la formation et du transfert de technologie, de l'agriculture et de l'énergie.

#### *Formation et transfert de technologie*

Le rapport de synthèse présenté par la Tunisie a souligné le rôle de la formation dans le développement. C'est notamment par la constitution d'équipes mixtes soucieuses de transmettre un savoir-faire tout en réalisant des projets que s'effectuera de la façon la plus efficace le transfert des technologies. La formation est l'un des moyens qu'il a été convenu de privilégier dans les secteurs majeurs d'intervention retenus par le Sommet.

Des propositions d'orientation sont reprises dans un document élaboré par un groupe de travail [annexe V].

Par ailleurs, la conférence a enregistré les propositions suivantes:

— le Canada a proposé de participer à un programme de bourses de la Francophonie en offrant pour sa part 350 bourses pour des études dans les universités canadiennes, dans des secteurs considérés comme prioritaires par le Sommet (7,7 millions de dollars);

— la France est disposée à financer la création de quatre centres de formation d'agronomes en milieu rural sur une période de quatre ans (8 millions de francs) ;
— la France est disposée à participer à la création d'une dizaine de centres de formation au profit des petites entreprises artisanales en milieu urbain et rural sur une période de 5 ans (15 millions de francs) ;
— la France est disposée à participer à l'équipement de quelques établissements d'enseignement en micro-ordinateurs pour faire suite à une proposition de Madagascar ;
— des études seront entreprises pour la mise sur pied d'un premier diplôme international francophone. À cette fin une réunion d'experts se tiendra dès mai 1986. La coordination des enseignements et la définition des épreuves spécifiques seront assurées par une association dont le fonctionnement sera financé par les divers partenaires.

*Agriculture*

L'importance cruciale du développement agricole pour l'avenir de chacun des pays a été soulignée de plusieurs façons. On a proposé de développer la collaboration entre institutions de recherche et de formation, notamment pour les divers aspects de l'agriculture tropicale. La diffusion de l'information, la formation intégrée de gestionnaires et de techniciens, l'adaptation des techniques aux besoins des pays pourraient constituer les priorités d'intervention de ce réseau de collaboration.

*Énergie*

Étant donné l'importance de l'énergie pour le développement économique et son impact sur la balance des paiements, la Conférence a convenu de mettre sur pied le Réseau de l'énergie des pays de langue française dont les secteurs d'intervention, les priorités d'action, les mandats et la mise en œuvre sont explicités dans la proposition adoptée [annexe VI] ; en outre, elle a convenu de créer l'Association francophone de l'énergie.

Le Canada s'est engagé à fournir deux millions de dollars canadiens par an pour un programme d'assistance technique et de formation à l'intention de techniciens des pays francophones en voie de développement.

La France est pour sa part disposée à contribuer, avec d'autres pays, à la fourniture d'équipement photovoltaïque aux pays du Sahel (10 millions de francs).

Elle est prête à contribuer jusqu'à concurrence de 1 million de francs à l'élaboration et à la publication d'un guide de l'énergie ou seront répertoriés les techniques, les priorités et les intervenants.

## *LA COMMUNICATION*

### *Informatique*

Le rapport introductif présenté par le Québec a mis en évidence le fait que l'avenir de la Francophonie est lié au développement de la science et de la technologie. Les technologies informatiques constituent un secteur particulièrement significatif, d'où l'importance pour l'ensemble des pays francophones d'être en mesure d'en utiliser pleinement les possibilités pour créer un espace informatique francophone.

La Conférence a retenu comme particulièrement intéressantes les avenues suivantes :

— la normalisation et la standardisation des différents protocoles de communication et des logiciels nécessaires à la consultation et à la gestion des banques informatisées d'information scientifique ;
— la poursuite de la normalisation des systèmes manuels et celle des systèmes déjà informatisés ; l'adoption d'un logiciel commun faciliterait grandement cette double normalisation ;
— le développement de réseaux locaux et régionaux d'échanges d'information scientifique à travers la Francophonie ;
— la réalisation d'un répertoire des services francophones d'information scientifique et la publication de nouvelles revues scientifiques francophones.

### *Banques de données*

L'ensemble des nouvelles techniques pour la communication et la diffusion des connaissances est d'une importance fondamentale pour l'activité scientifique et économique du monde francophone.

Le rapport préparé par le Canada comporte quatre propositions :

— dresser un inventaire des informations automatisées concernant nos pays et détenues par eux ;
— organiser des programmes multilatéraux de formation ;
— produire sur support facilement transportable et à faible prix de revient les principales bases de données bibliographiques ;
— créer un réseau de centres de diffusion des documents correspondant aux bases de données bibliographiques.

La Conférence souhaite que ces propositions puissent être précisées et mises en œuvre.

Elle a retenu d'ores et déjà certaines actions qui figurent parmi celles énumérées dans le document joint en annexe [VII].

*Réseau de communications*

Le rapport canadien présente trois projets :

— organiser avec Intelsat un réseau de communications permettant des échanges en télé-médecine et en télé-éducation ;
— étendre la diffusion de TV5 en Amérique du Nord et en Afrique (étude de faisabilité à réaliser) ;
— réunir les conditions permettant de produire et de diffuser des coproductions sur ce réseau, ce qui pourrait impliquer la constitution d'un consortium des partenaires du sud.

La Conférence a en outre pris acte du projet de création d'une agence internationale francophone d'images qui permettra la circulation entre tous nos pays d'émissions d'actualités réalisées par les télévisions.

La Conférence a pris acte également de la proposition française d'accueillir des productions de télévision réalisées dans les pays francophones du sud, sur un des canaux du satellite de télévision directe T.D.F.1.

Plusieurs participants ont émis le vœu que les pays du Nord examinent la possibilité de faire partie du Bureau international d'informatique (I.B.I.) pour y faire valoir le point de vue de tous les francophones.

Certains pays ont demandé que des mesures soient prises pour permettre aux pays les moins avancés de participer à ces programmes de coopération.

## *LA CULTURE*

La Conférence a marqué son souci de voir développer les possibilités de participer effectivement au courant d'échanges culturels. Elle a également mis en évidence la place importante que les industries culturelles occupent dans les économies.

Les nombreuses propositions du rapport de synthèse n'ont pu faire l'objet d'un examen systématique. La multiplication des produits culturels utilisant les nouveaux moyens technologiques de communication, la création d'une bourse d'échanges de programmes francophones, le développement et l'extension des radios communautaires, la production et la diffusion de pastilles (vidéo-clips), l'aide accrue à la co-production, les mesures facilitant les rencontres entre créateurs lors d'événements culturels internationaux : ces divers moyens ont fait l'objet d'une mention particulière.

Certains projets concrets ont été retenus : financement par la France d'une participation d'éditeurs, d'écrivains et de professionnels et de quelque 5 000 livres au Salon du livre de Paris (3 millions de francs) ; contribution financière de 600 000 francs au lancement d'une collection de livres de poche francophones.

*L'écrit*

Le rapport présenté par la Communauté française de Belgique comporte une série de propositions visant essentiellement :

— à favoriser l'édition et la co-édition de livres scolaires et de livres pédagogiques ;
— à lever les obstacles à la circulation des livres et à améliorer les circuits de diffusion ;
— à développer des actions de formation à l'intention du personnel de ces professions.

*Industries de la langue*

L'usage de l'informatique, tant dans le domaine professionnel que dans celui de l'enseignement et des loisirs, bouleverse les conditions d'emploi et de développement concurrent des langues et des cultures.

Les consultations des banques de données, l'enseignement assisté par ordinateur, les industries culturelles dans leur ensemble supposent la mise au point d'une langue industrialisée permettant de produire vite et mieux les biens culturels à caractère linguistique.

Langue de communication internationale, la langue française, en s'industrialisant, doit être à la fois un vecteur fondamental du développement, de l'expression de la diversité des identités culturelles et du dynamisme scientifique et technique des pays ayant en commun l'usage du français.

La collaboration à développer dans cette nouvelle sphère d'activité devrait intéresser essentiellement :

— la formation de personnel en information linguistique ;
— l'ouverture d'une section internationale francophone de formation d'ingénieurs linguistes ;
— la création d'un réseau français de néologie ;
— la création d'un fonds d'aide à l'innovation et au développement pré-industriel de produits linguistiques sectoriels.

En outre, deux projets spécifiques ont été retenus :

— mise en œuvre d'un programme de description du français écrit et parlé par les automates ; la France est prête à affecter 10 millions de francs à ce projet et elle souhaite voir d'autres partenaires s'associer à l'Institut national polytechnique de Grenoble, au Conservatoire national des arts et métiers, à des universités et à des laboratoires du C.N.R.S. ;
— création d'un prix international pour récompenser l'innovation dans le domaine des industries de la langue. La France y affectera pour sa part 100 000 francs.

## 4. — AVENIR DES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES DE LA FRANCOPHONIE

La Conférence a adopté les propositions contenues dans le rapport de synthèse qui lui était soumis [annexe VIII].

Le Comité du suivi du Sommet est ainsi composé : Mali, Sénégal, Zaïre, Burundi, Liban, Maroc, Comores, Belgique (Communauté française), France, Canada, Québec.

## 5. — QUESTIONS LIÉES À L'UTILISATION DE LA LANGUE COMMUNE

### *LE FRANÇAIS DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES*

Après avoir constaté :

— que la situation du français au sein des organisations internationales s'est progressivement mais régulièrement dégradée en raison notamment de la multiplication des langues utilisées dans les principales enceintes internationales ;

— que le recours à l'anglais dans ces rencontres internationales s'est nettement accru ;

La conférence recommande un certain nombre d'actions, dont notamment :

— l'organisation d'un colloque international à Paris début septembre sur la place du français dans les organisations internationales ;

— un fonds international pour l'aide à la traduction et à l'interprétation dans les congrès et les réunions internationales organisés par les O.N.G. (3 millions de francs) ;

— des stages de valorisation des connaissances en français des scientifiques et fonctionnaires internationaux non francophones ;

— une structure d'accueil pour les délégations francophones auprès des organisations internationales qui ne disposent pas de représentation permanente.

### *SITUATION DES UTILISATEURS DU FRANÇAIS DANS LES PAYS NON FRANCOPHONES*

Le rapport présenté par la délégation du Mali relatif à la situation des utilisateurs du français dans les pays non francophones met en évidence la situation critique que les diplomates francophones vivent à l'heure actuelle dans les pays non francophones pour la scolarisation de leurs enfants ainsi que la

situation difficile des utilisateurs du français dans certains pays non francophones.

La conférence recommande :

— d'appliquer aux enfants francophones ou non francophones qui fréquentent les établissements français les mêmes règles qui régissent les ressortissants français ;
— de créer un fonds multilatéral d'aide à la scolarisation (dont les modalités restent à préciser) afin de limiter l'augmentation des contributions des familles, d'accroître les capacités d'accueil des élèves étrangers, et de donner un nouvel élan au réseau des établissements français dans le monde (création de nouveaux établissements ou système de bourses) ; ce fonds devrait être confié à l'A.C.C.T. ou à un comité ad hoc ;
— de mettre à la disposition des établissements d'enseignement français à l'étranger des enseignants qualifiés d'autres pays francophones.

### *RENCONTRES INTERCULTURELLES : LANGUE FRANÇAISE ET LANGUES NATIONALES*

Le Sommet reconnaît la vocation du français comme langue de communication internationale tout en soulignant la place importante que doivent occuper les langues nationales.

Certaines actions ont été retenues, notamment :

— la mise sur pied d'un programme international d'utilisation des langues nationales en tant qu'instrument d'éducation, de culture et de développement ;
— la mise en place de systèmes de documentation et de communication rapide des résultats de la recherche et des structures d'échanges d'expériences sur les différentes langues et cultures.

Le représentant d'Haïti a suggéré que soit mise en place une structure régionale d'utilisateurs du créole qui permettrait un dialogue fructueux Sud-Sud.

## 6. — PROCHAINE RÉUNION

La conférence a accepté avec plaisir l'invitation à se réunir d'ici deux ans à Québec.

## 7. — SÉANCE DE CLÔTURE

Le Président de la Côte d'Ivoire, doyen des chefs d'État africains, Monsieur Houphouet Boigny, a souligné le caractère historique de cette Conférence qui lui apparaît irremplaçable.

Après avoir affirmé la solidarité de la Conférence avec le Liban, et souhaité que le problème du Moyen-Orient soit réglé au sein d'une conférence internationale, rappelé l'intérêt des questions culturelles et de technologie examinées, il a mis l'accent sur l'urgence d'assurer la stabilité des cours des matières premières agricoles et minières ; à cet égard, il a lancé un appel aux autorités des pays participants pour hâter la solution de ce problème.

Le Premier ministre du Québec, Monsieur Bourassa, a présenté le rapport général de la Conférence [annexe IX].

Le Président du Zaïre, le Maréchal Mobutu, a alors remercié au nom de tous les participants le Président de la République française pour la qualité de l'accueil réservé à chacun. Il a félicité le président Mitterrand pour le rôle qu'il a joué dans la convocation de ce Sommet, dont il a souligné les résultats concrets.

Le président Mitterrand a remercié les artisans qui ont permis la réussite de cette difficile entreprise et en particulier le groupe des représentants personnels des chefs d'État qui a préparé la conférence. Il s'est dit heureux et honoré d'avoir pu accueillir ce premier Sommet, qui illustre la volonté de la Communauté francophone de renforcer sa solidarité.

## Annexe II

## DÉCLARATION DU SOMMET FRANCOPHONE SUR L'AFRIQUE AUSTRALE

Nous, les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays francophones, condamnons sans réserve la politique d'*apartheid* pratiquée en Afrique du Sud. Nous nous engageons à aider la majorité des Sud-Africains, victimes de l'oppression, dans leur lutte en vue de mettre fin au racisme institutionnalisé et aux préjugés raciaux, et d'obtenir le droit à la dignité humaine, à la liberté et à l'égalité, dans une Afrique du Sud non-raciale et démocratique. Il faut éliminer l'*apartheid* dans les faits, pas seulement en paroles.

En ce qui concerne la Namibie, nous déclarons notre appui inconditionnel au plan d'indépendance proposé par les Nations Unies et énoncé dans la résolution 435 du Conseil de sécurité, qui constitue la seule base d'un règlement bénéficiant de l'adhésion internationale.

Nous condamnons également les manœuvres d'intimidation et la politique de déstabilisation menées par l'Afrique du Sud contre les pays voisins. Nous exigeons que le gouvernement sud-africain mette fin à ces actions et qu'il respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de ses voisins.

Reconnaissant que le système de l'*apartheid* est cause première de la violence en Afrique du Sud et dans la région, nous exigeons du gouvernement de l'Afrique du Sud :

— d'abroger la législation sur l'*apartheid* ;
— de libérer les prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela ;
— de lever l'interdit frappant le Congrès national africain et d'autres organisations politiques ;
— de lever l'état d'urgence ;
— d'entamer un dialogue avec les représentants authentiques de la popolation noire, en vue d'établir un gouvernement non-racial et représentatif ;
— d'appliquer sans délai la résolution 435 sous les auspices des Nations Unies.

L'*apartheid* constitue un affront à la dignité humaine. Nous, les dirigeants des pays francophones, nous engageons à y opposer une résistance incessante et implacable.

## Annexe III

## PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE MOYEN-ORIENT

Les chefs d'État et de Gouvernement et chefs de délégations :

I. — Gravement préoccupés par la situation qui prévaut au Liban et par le drame du peuple libanais, proclament la nécessité urgente de rétablir la paix dans ce pays dans le respect de la souveraineté de l'unité de son peuple, de son intégrité territoriale, conformément aux dispositions de la résolution n° 425 du Conseil de sécurité des Nations-Unies et autres résolutions relatives au Liban.

II. — En ce qui concerne la crise du Proche-Orient, les participants, conscients de l'urgence de la recherche de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région du Moyen-Orient et soucieux de prévenir les risques engendrés par la situation explosive caractérisant la conjoncture dans cette région ;

Convaincus en outre de la nécessité d'un règlement global de toutes les questions relatives à l'établissement d'une paix juste et équitable reconnaissant entièrement les droits nationaux du peuple palestinien, et notamment le droit de ce peuple à l'autodétermination ;

Estimant qu'une conférence internationale sur la crise du Moyen-Orient devra se tenir sous l'égide des Nations-Unies, et ce dans les meilleurs délais, avec la participation de toutes les parties concernées sans exclusive aucune et en particulier tous les membres permanents du Conseil de sécurité ;

Lancent un appel pressant aux grandes puissances pour qu'elles facilitent la tenue de cette conférence.

## Annexe IV

## RÉSOLUTION SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

Les chefs d'État et de gouvernement :

Constatant l'amélioration de la conjoncture économique internationale, caractérisée notamment par la réduction de l'inflation, la baisse des taux d'intérêt, encore élevés, et le début d'une remise en ordre des parités ;

Préoccupés par les problèmes persistants liés à la sécurité alimentaire, au commerce international, à la sécheresse, à la détérioration des termes de l'échange et à l'instabilité des prix des matières premières dans les pays en voie de développement, et plus particulièrement dans les pays les plus démunis ;

Très conscients des contraintes qu'imposent les charges de la dette pour l'économie de la plupart de ces pays qui aspirent à la croissance ;

A. — Estiment que la réalité de l'interdépendance économique appelle une action multilatérale concertée ;

B. — Recommandent, à cet égard, aux institutions économiques internationales, aux pays industrialisés et à ceux en voie de développement d'assumer pleinement leurs responsabilités respectives en ce qui concerne la croissance et le développement économiques ;

C. — Se mettent d'accord sur la nécessité d'une concertation en vue de :

1. — une action cohérente et réaliste pour l'Afrique, tenant compte des besoins individuels d'ajustement et de croissance des États et de leurs difficultés en matière d'endettement et d'accès aux flux d'aide ; la prochaine Session spéciale des Nations-Unies sur la situation économique en Afrique et la prochaine réunion du Comité du développement seront l'occasion de définir le cadre d'une telle action ; elle devrait permettre de se pencher notamment sur le problème du coût des matières premières ;

2. — un programme de collaboration entre les institutions financières internationales, les pays débiteurs et créditeurs, et les banques privées ; ce programme devrait assurer une gestion des problèmes de la dette et du financement du développement des pays débiteurs en tenant compte de leur situation financière et de leurs besoins en matière de croissance économique ;

3. — d'une participation active de toutes les parties contractantes du G.A.T.T. aux prochaines négociations commerciales multilatérales pour préserver et renforcer la libéralisation des échanges commerciaux et prendre en compte les intérêts de tous les pays, en particulier ceux des pays en voie de développement.

Les chefs d'État et de Gouvernement conviennent que leurs pays doivent se consulter et se concerter davantage pour atteindre ces objectifs, témoignant ainsi d'une manière concrète de la solidarité entre pays ayant en commun l'usage du français.

## Annexe V

## FORMATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Pour être efficace, le transfert de technologie doit être centré sur les hommes, ce qui pourrait créer une dynamique entre, d'une part, la technologie acquise, sa maîtrise et son adaptation et, de l'autre, le développement des ressources humaines.

Cette approche nouvelle a pour objectif de dépasser l'aide à la simple consommation de technologies toutes faites, pour permettre aux pays en développement d'accéder à la production de technologies ainsi qu'au rang de partenaires et de sortir de la situation de pays assistés.

Cela suppose une nouvelle forme de coopération entre nos pays s'articulant autour des axes suivants :

### A. — Échanges d'expérience

Mise en place ou développement de mécanismes d'échanges d'expériences de transfert et de maîtrise de la technologie.

### B. — Formation

1. — a) Création ou renforcement dans les pays en développement d'institutions de formation à tous les niveaux ;
   b) Appui financier ou soutien humain à ces institutions ;
2. — Réalisation d'un équilibre approprié entre les filières scientifique et technique et les autres ;

3. — Création ou développement de centres de formation d'agronomes en milieu rural, avec implication des agriculteurs ;
4. — a) Diffusion de l'information sur les types et les structures de formation, ainsi que sur les formateurs disponibles dans nos pays, afin de faciliter les échanges de compétences et d'expériences, de même que le transfert des technologies entre les pays en développement (dialogue Sud/Sud et, principalement, coopération régionale) ;
   b) À cette fin, il est recommandé d'échanger les informations sur les bourses existantes et de créer un programme supplémentaire appelé « programme des bourses de la Francophonie », orienté principalement vers la formation scientifique et technique.
5. — Augmentation du nombre de bourses accordées en vue d'assurer la formation des cadres supérieurs scientifiques et techniques, répondant aux besoins de plus en plus importants des pays en développement ;
6. — Encouragement de l'échange de compétences entre les pays en développement, au moyen d'opérations triangulaires soutenues financièrement par des institutions multilatérales ou des pays développés.

**C. — Recherche — développement**

1. — Création ou renforcement de centres et d'unités de recherche-développement, spécialisés dans les secteurs prioritaires capables d'innover sur le plan technologique, en contribuant à la maîtrise et à l'adaptation des technologies transférées enfin susceptibles de lutter efficacement contre « la fuite des cerveaux ».
2. — Échange d'expériences et création de projets communs en matière de recherche-développement.
3. — Implantation de réseaux d'information scientifique et technique et intensification des échanges documentaires.
4. — Encouragement de la mise en place, au niveau de chaque pays, des structures nécessaires à la formation de la création et de l'innovation, selon des référentiels de standards et de normes concertés.

**D. — Environnement technologique**

1. — Développement de la technologie par la création de petites et moyennes entreprises, et renforcement de la coopération et de l'échange d'expériences entre entreprises similaires appartenant à des pays différents.
2. — Soutien et encouragement de la création ou de la promotion de micro-entreprises artisanales à partir de centres de formation créés en milieu urbain ou rural.

## Annexe VI

## COOPÉRATION EN MATIÈRE D'ÉNERGIES

Compte tenu de l'importance de l'énergie comme facteur de développement économique et social et des opportunités de coopération s'offrant aux États francophones en matière d'énergies ;

Compte tenu de la volonté de la Communauté francophone de faire du français un véhicule d'échanges économiques, techniques et technologiques majeur ;

la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français convient :

1° de se donner les *priorités d'action* suivantes :
   a) formation technique et administrative de techniciens et gestionnaires ayant déjà des responsabilités dans leur milieu ;
   b) transfert, échange et co-développement de technologies adaptées ;
   c) diffusion en français de travaux de recherche ;
   d) création de réseaux d'échanges et d'information ;

2° d'œuvrer entre autres dans les *secteurs* suivants :
   a) analyse de l'offre et de la demande énergétique ; planification et politiques ;
   b) exploration, production, transport et commercialisation des combustibles ;
   c) production, transport, transmission et distribution d'électricité ;
   d) énergies renouvelables (solaire, éolienne, biomasse, hydroélectrique) ;
   e) maîtrise de l'énergie ;
   f) fabrication d'équipements, en particulier à partir de matériaux locaux ;
   g) entretien des équipements en place ;

3° et à ces fins, décide de la *mise sur pied* :
   A) du *Réseau de l'énergie des pays de langue française*, qui sera une structure à la fois souple et légère, et dont le *mandat* sera :
      a) de procéder à l'inventaire des coopérations existantes et d'établir un guide pratique d'aide à la conception et à la réalisation dans le domaine de l'énergie ;
      b) de voir à susciter la mise en marche d'actions de coopération concrètes, sur une base volontaire, avant le prochain Sommet, par exemple le soutien aux plans existants tel que celui du Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (C.I.L.S.S.) ;
      c) d'identifier des actions concrètes de coopération à plus long terme pour recommandation au prochain Sommet ;

d) d'identifier les réseaux d'intervention et d'échanges entre les structures ou institutions francophones existantes, et examiner les complémentarités nécessaires, tel qu'avec le Centre régional africain de l'énergie solaire (C.R.A.E.S.);

e) il est proposé que le Québec soit nommé à la tête du Réseau;

B) de l'*Association francophone de l'énergie*

a) qui regroupera, sur une base volontaire, des représentants de gouvernements, de sociétés, de compagnies, d'organismes et d'industries;

b) qui aura pour objet de promouvoir les échanges d'information parmi ses membres, en français;

c) qui organisera des colloques et manifestations.

La mise en œuvre de ces résolutions sera confiée à un groupe ad hoc.

## Annexe VII

## ACTIONS DE COOPÉRATION À ENGAGER SANS DÉLAI

[A. —] ÉNERGIE

1. — *GUIDE.* La Conférence décide l'élaboration et la publication d'un guide de l'énergie pour répertorier les techniques, les priorités et les intervenants (la France est prête à y affecter 1 million de francs).

2. — *ÉQUIPEMENTS DES PAYS DU SAHEL EN MATÉRIEL PHOTO-VOLTAÏQUE.* La Conférence retient la demande des pays du Sahel en équipement photo-voltaïque (pompes, alimentation de dispensaires). Une réunion des contributeurs permettra de déterminer le montant de l'opération (5 à 10 millions de francs).

3. — *INSTITUT D'ÉNERGIE.* La Conférence retient la suggestion québécoise de créer un Institut d'énergie des pays de langue française. Elle reconnaît également l'utilité de fonder une Association francophone de l'énergie qui regroupera les sociétés, les organismes publics ou privés et les individus qui interviennent à un titre ou à un autre dans le domaine énergétique. Un comité *ad hoc* se réunira au cours des prochains mois pour préciser les modalités de fonctionnement et de financement de ces organismes.

[B. —] INFORMATIQUE

1. — Constitution d'une banque de données sur les logiciels en langue française.

2. — Séminaire de formation à l'occasion du marché international du logiciel à Montréal.

3. — Réseau informatisé de données linguistiques, terminologiques et néologiques et dictionnaire encyclopédique de l'informatique.

4. — Mise en œuvre d'ententes commerciales et industrielles multilatérales pour la coproduction des logiciels de langue française.

## [C. —] INFORMATION SCIENTIFIQUE

1. — Consolidation des systèmes nationaux de gestion et d'information scientifique.

2. — Diffusion des publications et des revues.

3. — Standardisation des protocoles de communications.

## [D. —] BANQUES DE DONNÉES FRANCOPHONES

1. — Inventaire des informations bibliographiques concernant les États francophones.

2. — Stockage sur vidéodisques d'informations médicales (financement par la France : 3 millions de Francs) et consultation de banques de données par vidéotex : kiosque international francophone (financement collectif).

3. — Reproduction sur supports transportables des principales bases de données bibliographiques en langue française.

4. — Développement de l'harmonisation des normes d'interconnexion des systèmes automatisés d'information scientifique et technique.

5. — Créer un réseau de centre de diffusion des documents.

6. — Diffusion de 200 revues scientifiques et techniques de langue française.

## [E. —] RÉSEAUX DE COMMUNICATION

1. — *COMMUNICATION PAR SATELLITE.* Le projet consisterait à étendre et en enrichir l'espace audio-visuel francophone et aurait trois volets :

a) AGENCE FRANCOPHONE D'IMAGES (A.I.T.V.). La Conférence prend acte de la mise en place d'une Agence internationale francophone d'images (A.I.T.V.) qui permettra la circulation entre les pays du Sud et ceux du Nord aussi bien qu'entre les pays du Sud, d'émissions d'actualités réalisées par leurs télévisions. La France a annoncé qu'elle était prête pour sa part à contribuer pour une somme de 5 millions de francs au budget global de cette opération, qui peut être estimé à 16 millions de francs la première année.

b) TÉLÉ-MÉDECINE ET TÉLÉ-ÉDUCATION. Il serait possible d'utiliser immédiatement le réseau Intelsat, spécifiquement le programme partagé qui fournit gratuitement les facilités d'Intelsat pour des projets de coopération Nord-Sud. Ainsi, des projets de télé-éducation et de télé-médecine pourraient être élaborés entre le Canada et les pays européens d'une part, et les pays d'Afrique francophone d'autre part. Le Canada serait prêt à fournir un expert pour organiser un tel réseau sur les trois continents.

c) TV-5. Nous pourrions envisager une diffusion, en Afrique francophone, du contenu de TV-5 et, en sens inverse, la diffusion en Europe et en Amérique du Nord (via TV-5) des produits audio-visuels des pays francophones en voie de développement (financement français : 29 millions de francs pour doubler les heures d'émissions ; financement par le Canada et le Québec d'une étude de faisabilité).

## [F. —] INDUSTRIES DE LA LANGUE

1. — *PROGRAMME DE DESCRIPTION DU FRANÇAIS ÉCRIT ET PARLÉ PAR LES AUTOMATES.* La France a proposé à ses partenaires la réalisation d'une maquette de fonctionnement de la langue pour le traitement automatique de textes (machines à commande vocale, correction orthographique, rédaction automatique). Deux programmes de recherches pourraient être lancés sur la communication parlée et la communication écrite ; les organismes identifiés du côté français sont l'Institut national polytechnique de Grenoble, le Conservatoire national des Arts et Métiers, des universités et des laboratoires du C.N.R.S. Le coût d'une telle opération serait de 20 millions de francs. La France est prête à y affecter 10 millions de francs si d'autres pays peuvent apporter une contribution intellectuelle et financière à cette entreprise ambitieuse.

2. — *PRIX INTERNATIONAL.* Un prix international pour récompenser l'innovation dans le domaine des industries de la langue est créé (la France y affectera, pour sa part, 100.000 francs).

## [G. —] CULTURE

1. — *SALON DU LIVRE FRANCOPHONE À PARIS.* Un tel salon pourrait se tenir tous les deux ans et aux mêmes dates que le Salon du livre. La France accepte de financer à hauteur de 3 millions de francs le transport de quelque 5 000 ouvrages et le déplacement d'une cinquantaine d'éditeurs, d'écrivains et de professionnels du livre en provenance des pays d'expression française.

2. — *LANCEMENT D'UNE COLLECTION DE POCHE D'AUTEURS D'EXPRESSION FRANÇAISE.* Pour faire suite à une proposition du Viet-Nam, le principe est retenu de lancer une collection de poche à bas prix. La France est disposée à affecter chaque année une somme de 580.000 F pour la

publication et la diffusion des ouvrages. Elle propose que soit réalisée en 1986 une anthologie de Victor Hugo, en 1987 une anthologie du roman maghrébin, en 1988 une anthologie de la littérature canadienne et en 1989 une anthologie de la poésie africaine.

D'autres concours financiers permettraient la publication d'un plus grand nombre d'ouvrages chaque année. Parallèlement, sera étudié le projet d'éditer une collection de 100 titres en livres de poche.

La Conférence décide d'étudier la possibilité de payer en monnaies non convertibles les achats de livres en pays francophones.

## [H. —] ÉDUCATION

*BACCALAURÉAT FRANCOPHONE.* Des études seront entreprises pour la mise sur pied d'un premier diplôme international francophone. À cette fin, une réunion d'experts se tiendra dès mai 1986. La coordination des enseignements et la définition des épreuves spécifiques seront assurées par une association dont le fonctionnement sera financé par les divers partenaires.

## [I. —] FORMATION

1. — *CENTRES DE FORMATION D'AGRONOMES.* La Conférence décide la création de Centres de formation d'agronomes en milieu rural (la France en financera quatre en quatre ans pour 8 millions de francs).

2. — *CENTRES DE FORMATION ARTISANALE.* Pour répondre à une suggestion de la Tunisie, la Conférence retient le principe de la création de centres de formation au profit des petites entreprises artisanales en milieu urbain et rural (la France est disposée, pour sa part, à en financer une dizaine en cinq ans pour un montant de quelque 15 millions de francs).

3. — *INFORMATIQUE SCOLAIRE.* Pour répondre à une suggestion de Madagascar, un plan multilatéral sera mis en œuvre afin d'équiper quelques établissements en micro-ordinateurs. Dans un premier temps, une mission se rendra à Tananarive pour étudier la possibilité d'équiper, par exemple, une école normale d'instituteurs.

4. — *PROGRAMME DE BOURSES CANADIENNES.* Le Canada a offert de créer un programme de 350 bourses (7,7 millions de francs) afin de favoriser la formation dans le domaine des technologies de pointe.

## Annexe VIII

## AVENIR DES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES DE LA FRANCOPHONIE

**[Rapport du groupe de travail]**

***(ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FRANCOPHONIE)***

1. — Le Sommet présente une occasion historique de prendre des décisions importantes permettant de répondre aux enjeux d'avenir de la Francophonie. De telles décisions doivent pouvoir compter sur des ressources institutionnelles, organisationnelles et financières adaptées et bien agencées, en fonction d'orientations prioritaires.

Le Sommet pourrait ainsi examiner, s'il le souhaite, l'opportunité d'engager des actions substantielles dans quatre domaines stratégiques tels que :

— le développement : l'agriculture et l'énergie ;
— les industries de la culture et de la communication ;
— les industries de la langue ;
— l'information scientifique et le développement technologique, y compris la recherche.

La formation et l'information pouvant intervenir en priorité dans ces domaines, notamment en matière d'agriculture et d'énergie, l'ensemble des coopérations inscrites à l'ordre du jour du Sommet pourrait trouver une traduction dans le cadre de ces priorités.

2. — Pour tenir compte du souci exprimé par les ministres des Affaires étrangères, le 14 décembre dernier, de ne pas créer de nouvelles institutions à l'occasion du Sommet, il est apparu qu'il serait utile de créer un Comité autonome temporaire du suivi composé d'un certain nombre de délégués choisis par les chefs d'État (neuf délégués au maximum) en fonction de leur expérience dans le domaine de la Francophonie et plus spécialement dans les matières abordées par le Sommet. Ce Comité présenterait donc une certaine analogie avec le groupe des *sherpas* chargé actuellement de la préparation de la Conférence.

Ce Comité du suivi serait plus spécialement chargé de choisir, dans les domaines spécifiques prioritaires, les programmes qui seraient établis en exécution des décisions prises par la Conférence, d'en confier l'exécution soit à des organismes francophones existants tels que l'Agence, soit à des organismes choisis en fonction de leur compétence en la matière et de leur savoir-faire, de surveiller l'exécution de ces programmes par ces organismes et de faire rapport périodiquement au Président de la Conférence et aux chefs d'État des pays participants sur l'évolution des travaux.

Comme deuxième mission, ce Comité du suivi serait chargé de faire des propositions, avant la fin de l'année, en vue d'aménager les structures de l'Agence et ses moyens de financement de telle manière qu'elle puisse faire face, d'une manière plus opérationnelle, aux nouvelles tâches qui lui seraient confiées en exécution des décisions du Sommet. Si la réflexion du groupe du suivi aboutit à cette conclusion, une conférence générale extraordinaire de l'A.C.C.T. sera convoquée en vue de l'examen et de l'approbation éventuelle de ses propositions.

Il importera particulièrement que l'A.C.C.T., principal organisme intergouvernemental de la Francophonie, adapte ses orientations et ses actions aux décisions du Sommet.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces diverses missions, le groupe de travail propose que soient désignés des responsables de réseaux, nommés par le Sommet, dans les quatre domaines stratégiques. Le Comité provisoire pourrait se réunir périodiquement en comité élargi en invitant les quatre responsables de réseaux et éventuellement les directeurs généraux de l'Agence ou des responsables d'autres institutions internationales dont le concours peut être jugé utile.

Le Comité provisoire détermine et mobilise les moyens financiers nécessaires à l'exécution des programmes retenus par la Conférence des chefs d'État francophones. Ces moyens financiers peuvent être d'origine publique émanant soit d'organismes multilatéraux (en premier lieu l'A.C.C.T.), soit des États participants, soit d'organismes internationaux (tels l'U.N.E.S.C.O. et la F.A.O.), soit d'origine privée, soit par la voie d'une Fondation internationale francophone qui serait constituée à cet effet.

Les modalités évoquées devraient être précisées ultérieurement par le Comité provisoire créé en application du point 2 du présent document.

3. — Dans un autre ordre d'idée, il pourrait être envisagé de saisir l'occasion du Sommet pour formuler le vœu de voir évoluer l'A.I.P.L.F. vers un statut mieux adapté à ce qu'elle représente, et de jouer le rôle d'organisation interparlementaire de la Francophonie.

4. — En outre, on pourrait prévoir un rattachement à l'A.C.C.T. de la responsabilité d'organisation de toutes les conférences ministérielles francophones et de l'exécution de tout ou partie de leurs décisions. Celle-ci devra œuvrer en fonction des perspectives du Sommet et selon une périodicité à déterminer.

5. — Enfin, dans un but de rationalisation, il pourrait être envisagé de créer une fédération de l'ensemble des associations francophones de dimension internationale comparable à l'Institut du *Commonwealth*. Cette réforme éviterait les doubles emplois, des dépenses inutiles et assurerait l'appui logistique minimum nécessaire au bon fonctionnement de ces associations.

En conclusion, il est proposé au Sommet de décider :

1) de ne pas créer de nouvelles institutions pour l'exécution des décisions prises par la Conférence ;

2) de mettre sur pied un Comité autonome et temporaire du suivi. Ce Comité serait composé de X membres, y compris éventuellement le Secrétaire général de l'A.C.C.T. ;
3) de confier au Comité du suivi la mission :
   a) de choisir, dans les domaines stratégiques prioritaires, les programmes qui seront établis en exécution des décisions prises par la Conférence de confier l'élaboration et l'exécution de ces programmes suivant les modalités visées au deuxième alinéa du point 2 du présent rapport ;
   b) de faire des propositions en vue d'aménager les structures de l'A.C.C.T. et les moyens de financement pour rendre ceux-ci mieux adaptés à la réalisation des tâches qui lui seraient confiées en application des décisions du Sommet ; une conférence générale extraordinaire de l'A.C.C.T. sera convoquée en vue de l'examen et de l'approbation éventuelle de ces propositions ;
4) en vue de faciliter la mise en œuvre de ces diverses missions par le Comité, de désigner les quatre responsables de réseaux dans les domaines stratégiques suivants :
   a) le développement : agriculture et énergie ;
   b) les industries de la culture et de la communication ;
   c) les industries de la langue ;
   d) l'information scientifique et le développement technologique, y compris la recherche ;
5) d'adopter les moyens financiers, pour la réalisation des décisions prises, décrits à l'avant-dernier paragraphe du point 2 du présent rapport ; dès à présent, il est prévu que le montant global des sommes consacrées par les États participants à la réalisation de ces programmes sera au moins équivalent à celui qu'ils consacrent au budget de l'A.C.C.T. La ventilation des parts respectives des participants sera aménagée en fonction de leur capacité contributive ;
6) d'adopter les décisions prévues aux points 3, 4 et 5 du présent rapport.

## Annexe IX

## PRÉSENTATION DU RAPPORT GÉNÉRAL PAR LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

**(19 février 1986)**

Nous voici donc arrivés au terme d'une rencontre que je n'hésite pas à qualifier d'historique, non seulement parce qu'elle répondait à une longue attente, mais surtout parce qu'elle a confirmé et conforté notre solidarité.

Certes, nous ne l'avons pas découverte ici; nous en avons mieux mesuré l'authenticité et les singulières possibilités et nous l'avons, en quelque sorte, consacrée.

Voici longtemps déjà qu'entre nos pays, s'est amorcé un dialogue multiple et fécond qui a démontré avec éloquence la validité d'une coopération fondée sur l'usage commun d'une langue de grande diffusion, qui a toujours eu vocation à l'universel.

Notre démarche commune procède des caractéristiques propres à l'ensemble francophone, que je crois pouvoir résumer dans les termes de lucidité, d'invention, de générosité et de prospective. Elle s'inspire aussi de notre vision du français comme langue de progrès, de dialogue et d'affranchissement, de diversité et de concertation.

Cela explique dès lors que la première Conférence au sommet des pays ayant en commun l'usage du français ait retenu un ordre du jour sans doute ambitieux, mais qui illustre à la fois nos préoccupations, nos aspirations et nos besoins et qui marque notre vigilance en ce qui concerne la dignité et les droits de l'homme, notre volonté de développement dans tous les ordres, notre souci enfin de pratiquer un large dialogue avec l'autre et d'apporter notre pierre à la construction d'un monde plus juste et fraternel.

**Aspects de la politique mondiale**

En ce qui concerne la situation douloureuse de l'Afrique australe, nous avons condamné avec vigueur le régime de l'*apartheid* et avons énoncé diverses conditions auxquelles le Gouvernement sud-africain devrait souscrire dans les meilleurs délais. Cette préoccupation fondamentale pour le respect intégral des droits de l'homme et des droits des peuples ne vaut d'ailleurs pas que pour l'Afrique du Sud, mais a évidemment une portée universelle.

Nous avons affirmé avec vigueur notre attachement à un processus effectif de désarmement, non seulement en vue d'atténuer les risques de conflit, mais aussi, avec l'espoir qu'un pourcentage appréciable des crédits consacrés aux armements puisse être plutôt réorienté vers un effort accru d'aide au développement.

**Aspects de l'économie mondiale**

Notre Conférence a souligné avec éloquence et insistance le caractère aigu et dramatique de l'endettement des pays du sud et en particulier des pays de l'Afrique subsaharienne et de l'océan Indien. Nous avons, à cet égard, souscrit à une approche qui tienne compte notamment des obstacles que la charge de la dette impose à leur croissance.

Nous avons adopté, à propos de la situation économique mondiale dans son ensemble, une résolution qui met l'accent sur la nécessaire concertation de tous nos pays pour une action réaliste en Afrique orientée vers un programme de collaboration entre les institutions, les États et les banques. Nous avons rappelé à cet égard l'importance particulière qui s'attache, notamment pour les pays du Sud, à la stabilisation des cours des matières premières, agricoles et minérales.

**Les enjeux d'avenir**

La condition première du développement, c'est la qualité des ressources humaines, c'est-à-dire la valeur et l'adaptation du système éducatif, la maîtrise des nouvelles technologies et l'aptitude à innover. Aussi avons-nous enregistré avec satisfaction l'annonce par plusieurs pays participants de l'accroissement des programmes de bourses d'études et de perfectionnement ainsi que la création de centres de formation agricole et artisanale. La Conférence a rappelé que la véritable coopération doit tendre à sa propre mutation et dès lors doit faciliter aux pays en voie de développement la capacité à innover et à sécréter leur propre technologie. Dans le même esprit, nous avons décidé de favoriser la coopération Sud-Sud en recourant à des formules comme le principe du « tiers payant ».

Persuadés par ailleurs du rôle capital de l'énergie comme moteur de la croissance, nous avons retenu le projet de la création d'un Réseau multinational de l'énergie.

Nous avons reconnu aisément que l'accès à l'information scientifique et l'exploitation de celle-ci sont une condition obligée du progrès : nous avons estimé qu'en conséquence, il est urgent pour les pays ayant en commun l'usage de la langue française de coordonner leurs moyens en matière de banques de données, de conception et de fabrication de logiciels dans tous les secteurs de l'activité humaine.

Conscients de ce que la préservation, la créativité et la diffusion de nos cultures sont étroitement liées à l'utilisation judicieuse des médias et à l'expansion des industries culturelles, nous sommes convenus de prendre ensemble diverses mesures pour aboutir progressivement à l'aménagement d'un espace audio-visuel francophone. L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ne saurait pour autant faire passer au second plan le domaine de l'écrit (le livre et le périodique), qui fera l'objet de plusieurs actions concertées en vue de favoriser à la fois la circulation des œuvres et la circulation de l'information entre nos pays.

Dans ces divers secteurs de la formation, de la communication, de l'informatique et des banques de données, des industries culturelles, nous avons retenu le principe de plusieurs propositions d'actions multilatérales dont les conditions de financement et de mise en œuvre devront être précisées au cours des

prochains mois. À cet égard, la Conférence a reconnu qu'il n'y avait pas lieu de créer de nouvelles institutions multilatérales francophones mais plutôt d'utiliser pleinement celles qui existent déjà, au premier chef l'Agence de coopération culturelle et technique, en procédant le cas échéant aux réformes et aux aménagements requis. À cette fin, notre Assemblée a souhaité la convocation dans un court délai d'une session extraordinaire de la Conférence générale de l'Agence de coopération.

Dans le même souci d'efficacité et d'économie des moyens et de concentration des efforts sur un certain nombre de secteurs-clés, la Conférence a décidé d'inscrire l'ensemble de ses projets en matière des enjeux d'avenir dans quatre domaines prioritaires : développement (agriculture et énergie), industries de la culture et de la communication, industries de la langue, information scientifique et développement technologique (y compris la recherche). Il est convenu de concentrer dans ces secteurs l'essentiel des efforts communs et des ressources nouvelles qui pourront être engagées, et de les canaliser dans des Réseaux multinationaux associant les établissements d'enseignement et de recherche, les entreprises publiques et privées et les administrations.

**Utilisation de la langue française**

Nous avons consacré la dernière partie de nos travaux à ce qui constitue la base de notre rassemblement, c'est-à-dire la langue française, sous l'angle de son enseignement, de son rayonnement et de son rôle dans le dialogue des cultures. Tout en tenant compte de la diversité des situations, qui constitue d'ailleurs une source d'enrichissement et un facteur de complémentarité, la Conférence a marqué clairement sa volonté de prendre des mesures vigoureuses pour assurer le respect et la présence de la langue française dans les organisations internationales et dans les réunions internationales ; elle a été encouragée à cet égard par le remarquable message du Secrétaire général des Nations Unies, qui a rappelé que l'uniformité est l'exact contraire de l'universel. Notre Conférence s'est également préoccupée de l'enseignement du français dans les pays non francophones, de même que de la situation des utilisateurs du français dans ces pays. Enfin, elle a souligné l'importance des politiques d'aménagement linguistique dans les pays ou le français coexiste avec une ou plusieurs langues nationales.

Dans le souci d'assurer la mise en œuvre de ses décisions, la Conférence a créé un Comité de suivi, qui œuvrera en liaison avec le Secrétariat de l'Agence de coopération.

**Prochaine réunion**

Convaincus de l'intérêt et de l'importance de cette rencontre de Paris, les participants ont arrêté le principe de réunions périodiques. Ils ont décidé que la

prochaine Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français se tiendra d'ici deux ans dans la ville de Québec.

*

Monsieur le Président de la République, Messieurs les chefs d'État et de Gouvernement, Messieurs les ambassadeurs et Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs,

Ayant achevé la lecture de ce rapport dont j'espère qu'il aura été le reflet fidèle de l'essentiel de délibérations extrêmement riches et foisonnantes, je souhaiterais qu'il me soit permis de souligner brièvement la haute signification que revêt pour le Québec votre décision d'y tenir vos prochaines assises.

En raison de son évolution historique, de sa situation géographique, de son environnement économique et socio-culturel, le Québec est contraint d'assurer ou plutôt d'inventer l'indispensable synthèse entre le salut d'une culture singulière et la pratique lucide d'une coopération continentale et internationale. C'est ici, à la jonction de ces deux impératifs de notre temps, que la Francophonie peut représenter une voie d'avenir et une entreprise exemplaire, grâce à la langue française, qui est devenue notre bien commun à tous, langue de dialogue, de progrès et de solidarité.

Nous avons beaucoup à retirer de notre participation à la Communauté francophone. C'est là pour nous quelque chose de vital ; nous avons la faiblesse par ailleurs de croire que nous pouvons aussi y apporter quelque chose de valable et d'original, expression nord-américaine de la Francophonie. Nous avons su faire la démonstration de la modernité assumée et vécue en français et nous n'avons jamais douté que la langue française fût parfaitement apte à exprimer le progrès scientifique et l'innovation technologique, tout comme elle est par excellence la langue de l'ouverture à l'autre et de l'accès à l'universel.

Au terme de cette rencontre de Paris, nous avons cru percevoir la Francophonie comme une idée neuve. Les multiples accomplissements et initiatives du dernier quart de siècle avaient constitué une indispensable et féconde préface en démontrant avec éloquence la validité d'une coopération qui prend appui sur une langue commune. Nous avons désormais la chance historique de bâtir une communauté originale, d'inventer ensemble une part de notre avenir, de proposer à la jeunesse de nos pays une sorte de nouvelle frontière.

Faire coïncider les impératifs du développement et ceux du salut de nos cultures, affirmer vigoureusement l'identité de nos patries singulières et celle de nos cultures particulières tout en reconnaissant les exigences de l'interdépendance à l'échelle du monde, savoir concilier ces obligations également contraignantes : tel est le but exigeant, difficile et pourtant essentiel qui doit nous rassembler. Ce sera l'honneur de nos pays d'y parvenir et celui de la langue française d'en être l'instrument et l'expression.